de ses troupes, que commandait son beau-frère Teutbald, & les mirent en fuite après une sanglante résistance. La révolte paraissant dissipée, les deux rois revinrent en France où ils trouvèrent leurs troupes prêtes à se joindre à celles qu'ils ramenaient. Ils n'en laissèrent derrière eux que ce qui était indispensable pour tenir en bride les Normands, cantonnés aux environs de Gand, & passant par la ville de Troyes, ils entrèrent en Bourgogne au mois de juillet.

Cette époque est parfaitement circonstanciée dans la souscription d'un acte de vente passé dans le Lyonnais quelques jours auparavant. « Moi, Léotard, j'ai écrit cette vente & l'ai datée le samedi du mois de juin, la seconde année de Boson, roi de Bourgogne, & la première année quand Louis & Karloman vinrent pour s'emparer de la Bourgogne, après la mort de leur père, fils de l'empereur Charles. »

Richard se trouvant alors maître du comté d'Autun, qui avait appartenu précédemment à son frère, il paraît difficile de savoir s'il le tenait de lui, ou s'il venait d'en être investi par les rois franks en récompense de son retour à l'obéissance. Quoi qu'il en soit, l'armée confédérée traversa le comté d'Autun sans éprouver aucune opposition, & vint assiéger Mâcon. Cette place était défendue par un seigneur du nom de Bernard, qui, après une vigoureuse résistance, fut obligé de se rendre à composition. Les chroniques n'en disent pas

davantage, mais des historiens modernes ont prétendu que ce Bernard ne pouvait être que le fameux comte ou marquis de Gothie, réconcilié avec Boson & secondant sa révolte de sa vieille expérience. C'est, en effet, l'époque où disparaît de la scène ce turbulent seigneur dont l'histoire ne se rattache pas autrement à celle qui nous occupe. Les deux rois disposèrent de leur conquête en faveur d'un autre Bernard, surnommé Plante-Pelue, qui fut la souche des comtes héréditaires de Mâcon.

Pendant ce temps-là, Charles le Gros, fidèle à ses engagements, avait rejoint ses cousins, & les trois rois s'avancèrent ensemble contre Boson. Celui-ci, hors d'état de tenir tête à des forces aussi considérables, fut obligé de repasser le Rhône & de se réfugier dans Vienne. Craignant bientôt d'être cerné par les troupes confédérées, il se jeta dans les montagnes, laissant la défense de la place à sa femme, la princesse Hermengarde.

C'était le sort de cette ville d'être défendue par des héroïnes, & Berthe trouva dans Hermengarde une glorieuse imitatrice. Les rois francs espéraient sans doute emporter Vienne comme Mâcon, mais à la vue des tours & des murailles romaines réparées avec soin par Boson & couvertes d'une nombreuse garnison, ils reconnurent qu'ils n'en viendraient à bout que par un siége en règle. Ils investirent la place vers la fin de juillet, & voyant

après cinq mois qu'ils n'étaient pas plus avancés que le premier jour, ils firent offrir la paix à Boson. La chronique ne dit pas à quelles conditions, mais il paraît qu'elles n'étaient pas acceptables puisqu'il les refusa.

Alors les évêques, par l'ordre des princes, le déclarèrent à tout jamais excommunié. La résolution des assiégés ne s'ébranla point devant les nouvelles armes que les assiégeants appelaient à leur aide, & le siége continua de durer. Ces retards ne faisaient point le compte de Charles le Gros que des intérêts pressants réclamaient en Italie ; il sentait que chaque jour pouvait lui faire perdre la couronne d'Italie, sur laquelle il avait déjà porté la main, & la couronne impériale, objet de ses plus ardents désirs. Après avoir mis à contribution les promesses & les serments pour fléchir les exigences de ses cousins & les apaiser au besoin, voyant que rien ne présageait la reddition prochaine de Vienne, il mit le feu à son camp par une nuit du mois de décembre, & partit pour la Lombardie.

Nous avons vu que ce prince y était déjà entré l'année précédente vers le mois d'octobre (879) & qu'il avait été reconnu à l'unanimité pour successeur de son frère Karloman. Jean VIII souple, à son habitude, devant les circonstances, s'était empressé de se déclarer en sa faveur & de lui offrir la couronne d'Italie dont il prétendait disposer aussi légitimement que de la couronne impériale. Mais il eut le chagrin de voir ce prince donner raison

aux prétentions contraires, en se faisant couronner par les mains de l'archevêque de Milan, son adversaire déclaré. Le pape ne pouvait se méprendre sur une irritation que n'avaient que trop justifiée ses intrigues & la part qu'on l'accusait d'avoir prise à l'élection de son favori le duc Boson. Tout portait à croire que ce n'était point à l'insu de leur chef spirituel que six archevêques & dix-sept évêques s'étaient ainsi réunis en concile. Il y a plus, le texte même du décret de Mantaille compromettait le pape dont on n'avait pas craint d'invoquer les sentiments & la prédilection. En dehors de ces formules officielles, le langage de l'archevêque Ottramm avait été plus explicite encore, & il paraît qu'il s'était hautement prévalu de l'assentiment & du concours du souverain-pontife. Jean VIII sentit que le seul moyen de se tirer de cette position difficile était de désavouer l'archevêque de Vienne & de protester publiquement contre les intentions qu'on lui imputait.

Voici la lettre qu'il écrivit à l'archevêque Ottramm, & dont, sans doute, il ne négligea pas d'envoyer copie à Charles le Gros.

« Jusqu'ici nous vous avions mis & rangé au nombre des meilleurs ministres de notre Seigneur Jésus-Christ ; mais depuis que nous avons appris que vous faisiez des choses contraires à la paix & à la tranquillité de l'Eglise, nous en sommes d'autant plus étonné & troublé que de fidèles rapports ne nous permettent pas de douter que

vous n'ayez été assez téméraire pour vous associer aux fauteurs de l'usurpation & de la tyrannie de Boson. Non content de la part que vous avez prise à leur désobéissance, vous n'hésitez pas à déshonorer l'Eglise romaine en publiant que vous étiez autorisé par elle à cet attentat, quoique évidemment vous ne puissiez le prouver. Vous auriez dû, au contraire, par respect pour elle, vous opposer comme un mur d'airain à toutes ces iniquités. Nous vous ordonnons donc, en vertu du pouvoir que nous tenons de Dieu & des saints apôtres, de vous présenter devant nous & devant le siége apostolique, afin de vous justifier & que nous puissions vous conserver au nombre de nos frères ; car, ce que nous ne voulons point prévoir, si vous agissiez autrement & différiez d'obéir, sachez que, jusqu'à ce que vous ayez obtempéré à nos injonctions, vous serez interdit de toute fonction épiscopale. »

Ottramm ne pouvait se méprendre sur les motifs qui avaient dicté cette lettre, & il resta dans son diocèse sans se préoccuper de la colère vraie ou feinte du pape. L'épître de Jean VIII n'eut pas plus de succès auprès de Charles le Gros, qui se refusa à toute entrevue avec lui & repartit pour Gondreville où ses cousins l'attendaient. Le pape ne se découragea pas & continua de s'adresser à ce prince, dont la piété lui garantissait, au moins, le respect.

La partie de la Suisse qui avait reconnu Boson,

ainsi que la Franche-Comté, ayant été réduite à cette époque par les armes de Charles le Gros, Jérôme, évêque de Lausanne, & Théodoric, archevêque de Besançon, se trouvèrent naturellement exposés aux vexations des partisans de ce prince. Elles furent portées si loin envers Jérôme, qu'il dut chercher un refuge auprès du pape & implorer sa protection pour rentrer dans son diocèse. Le pape, dans la lettre qu'il écrivit à Charles, se garda bien de toucher à la véritable cause de l'exil de Jérôme; il se contenta d'assurer ce prince qu'il lui était aussi fidèle que les autres évêques de son royaume, & qu'ayant été élu canoniquement, il ne permettrait pas que, de son vivant, un autre pontife fût intronisé dans le diocèse de Lausanne. Il termine sa lettre en conjurant le roi de faire restituer à l'archevêque Théodoric les biens dont l'église de Besançon avait été dépouillée par Hubon, un de ses fidèles.

Le retour de Charles, que précédait le bruit des échecs éprouvés par Boson, redoubla la tendresse du pape envers le prince karolingien. Il sollicita de nouveau de lui une entrevue & alla le trouver à Ravenne. Charles ne se laissa point encore fléchir par l'offre de la couronne impériale, &, prétextant que des affaires l'appelaient ailleurs, au lieu du chemin de Rome, il prit celui de Bénévent.

Durant ce temps, la position du pape s'aggravait; le domaine de saint Pierre, pillé & ravagé

par les Sarrazins, n'était guère plus épargné par les mauvais chrétiens, c'est-à-dire par les ducs & marquis du voisinage. Forcé dans ses derniers retranchements, & ne pouvant douter des motifs secrets de la conduite de Charles à son égard, après les communications verbales qu'il avait reçues d'un de ses agents, Wibold, évêque de Parme, le pape se décida à donner les explications qu'on exigeait de lui. Nous les trouvons jetées adroitement au milieu d'une lettre dont elles sont, évidemment, l'objet principal.

« A l'égard de Boson, soyez aussi assuré, dit-il à Charles le Gros, qu'il ne trouvera désormais, auprès de nous, ni bienveillance, ni protection, par la raison que nous vous avons choisi pour notre ami & notre soutien, & que, de toutes les forces de notre âme, nous voulons n'avoir plus que vous pour notre très-cher fils. Nous n'avons plus rien de commun avec celui qui a osé commettre un pareil attentat. »

Charles, d'un caractère bienveillant & pieux, se contenta de ce désaveu; il accorda quelques secours au pape, lui fit restituer quelques domaines, &, enfin, dans les premiers mois de l'année suivante, il vint à Rome recevoir la couronne impériale de ses mains.

Le brusque départ de Charles le Gros, s'il avait étonné ses cousins, n'avait pas pour cela interrompu le siége de Vienne, qui continuait d'être attaquée & défendue avec une égale persévérance.

Si Boson n'avait pas voulu s'enfermer dans la place, c'était pour être plus libre de la secourir et de la ravitailler. La date d'une charte souscrite par lui, nous prouve qu'il ne craignait pas de s'avancer jusqu'aux lignes des assiégeants.

Le 18 janvier 881, l'an second de son règne, à la requête d'Ottramm, archevêque de Vienne, il ordonna que l'abbaye de Saint-André-le-Bas, qui avait été injustement soustraite de son église, serait rétablie sous la juridiction de ce prélat, en vertu de la donation du duc Ancemond, confirmée par les rois ses prédécesseurs. Il voulut que cette restitution fût faite, non seulement pour la délivrance de l'âme de l'empereur Charles (le Chauve) de très-glorieuse mémoire, de son épouse Hirmentrude, du très-pieux roi Louis (le Bègue) leur fils, mais encore pour le salut de la sienne & de celle de son épouse Hermengarde. Cette charte fut donnée dans un lieu nommé Tauriaco-Villa, qui, d'après le cartulaire de Vienne, était situé dans la paroisse de Saint-Prim, à une lieue & demie de cette ville, & porte encore le nom de Toisi.

L'affectation avec laquelle Boson associe, dans cette charte, son nom & celui de sa femme, aux noms de l'empereur Charles & du roi Louis le Bègue, est une preuve officielle du prétexte dont il s'était servi, selon Réginon, pour colorer son usurpation. « Considérant les jeunes fils de Louis comme inhabiles au trône à raison de la répudiation de leur mère », il se portait pour successeur

direct des deux derniers rois, & les recommandait en cette qualité aux prières de l'église de Vienne. Fort de son élection & de la naissance de sa femme, on voit qu'il ne s'était point laissé abattre par les succès de ses adversaires.

La munificence de Boson ne pouvait s'exercer envers un prélat plus fidèle & plus dévoué à sa fortune que ne le fut l'archevêque de Vienne Ottramm. Vers la même époque, le siége de Genève étant venu à vaquer, les partisans de Charles le Gros se servirent de l'influence que leur donnait, dans cette ville, la situation critique du roi de Bourgogne, pour favoriser l'élection d'un simple clerc nommé Optandus, dont le principal mérite consistait dans la haine qu'il portait à l'usurpateur. L'archevêque de Vienne, usant de son droit de métropolitain, refusa de consacrer l'évêque élu, qui ne réunissait, d'ailleurs, aucune des conditions exigées par les canons. Optandus n'avait pas d'autre parti à prendre que de recourir à l'empereur, qui se trouvait alors en Italie. Charles s'en plaignit vivement au pape, qui saisit avec empressemént cette occasion de détruire & d'effacer les soupçons que ce prince pouvait avoir conservés. Il consacra lui-même Optandus & le renvoya dans son église avec la lettre suivante, adressée au clergé & au peuple de Genève:

« Informé par le rapport de notre très-cher fils « Charles, empereur, & de ses ministres, que « votre église était veuve de son pasteur, & qu'à

« raison de la révolte de Boson ; avec lequel fait « cause commune le métropolitain de ce siége, « l'ordination de l'évêque Optandus que vous avez « élu n'avait point encore eu lieu, de notre auto- « rité apostolique, à la prière du même sérénis- « sime empereur, notre fils spirituel, & de ses « magnats, vu le droit d'élection accordé à tout « jamais, par le même empereur, au clergé de « Genève, & l'unanimité des suffrages en faveur « d'Optandus, ne voulant pas que cette église « demeurât plus longtemps sans pasteur, nous « l'avons consacré avec l'assistance du Saint- « Esprit, & nous vous le renvoyons muni de tous « les pouvoirs épiscopaux. Recevez-le donc avec « amour et prêtez-lui obéissance comme à votre « père spirituel. Sans déroger ni préjudicier en « rien pour l'avenir aux anciens droits de la mé- « tropole, nous déclarons que quiconque osera « résister à notre autorité et à notre résolution « apostolique, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, « attenter au privilége de l'église de Genève tou- « chant l'élection de son évêque, sera frappé du « glaive de l'excommunication, & qu'il n'échappera « pas à la vengeance de Dieu s'il ne vient promp- « tement à résipiscence. Nous confirmons de l'au- « torité de notre apostolat l'église de Genève dans « la jouissance pacifique & perpétuelle de tous « ses biens, & déclarons frappé d'anathème « quiconque les usurperait à l'avenir, s'il ne « répare les torts qu'il aura causés après en

« avoir été canoniquement admonesté par son « propre évêque. »

A l'archevêque de Vienne Ottramm.

« Un rapport digne de foi nous instruit que « votre Sainteté s'est permis d'ordonner un évêque « dans l'église de Genève quoique déjà nous « eussions, en vertu de notre autorité apostolique, « confirmé l'élection qu'avaient faite de l'évêque « Optandus, les clercs de cette même église. Nous « avons été d'autant plus étonné de votre audace « & de votre témérité que, non content de mettre « obstacle à notre ordination vous avez, au mépris « du siége apostolique, fait saisir & jeter dans « une étroite prison ledit évêque, après avoir livré « au pillage tout ce qu'il possédait, &, vous « arrogeant ce qui n'appartient à aucun chrétien, « vous détenez dans une dure prison un prêtre du « Seigneur sans vous rappeler que la sainte Ecri- « ture nomme les prêtres du Seigneur, tantôt des « dieux, tantôt des anges, & que celui qui les « frappe, frappe la pupille de l'œil du Seigneur; « en raison de quoi, de l'autorité du Dieu tout « puissant & des princes des apôtres Pierre & Paul, « comme aussi de la nôtre, nous vous ordonnons, « aussitôt que vous aurez pris connaissance de « cette lettre ou de sa teneur, d'avoir, dans le « délai de huit jours, à rétablir ledit évêque sur

« son siége & dans tous ses honneurs; & si vous « méprisez nos ordres, nous vous excommunions « vous & tous vos complices, jusqu'à ce que vous « ayez satisfait à notre injonction. Et comme « plusieurs autres choses vous sont reprochées « dont un synode seul doit connaître, nous vous « enjoignons, toute excuse mise de côté, de vous « rendre au synode qui se tiendra à Rome le « huit des kalendes d'octobre de la prochaine « première indiction. Là, vous répondrez à ce qui « vous est reproché, & si vous avez vous-même « quelque sujet de plainte contre l'évêque que « nous avons ordonné, nous en déciderons avec « l'aide de Dieu par un examen canonique. « Sachez aussi que si vous différez de venir à ce « synode, vous encourrez la rigueur d'une « censure canonique. »

Deuxième lettre de Jean VIII à l'archevêque de Vienne Ottramm.

« A la réception des lettres de votre Fraternité, « nous n'avons pas hésité à reconnaître qu'elles « étaient inspirées, pour ainsi dire, par un excès « de zèle canonique. En effet, après plusieurs « autres choses, vous convenez que vous avez « ordonné un évêque dans l'église de Genève, & « comment il est arrivé qu'un certain Optandus, « clerc de nom, sans jamais avoir été ni baptisé,

« ni ordonné, ni admis à la cléricature dans « l'église de Genève, avait envahi le siége de cette « même église. Nous admirons mille fois que « vous disiez ignorer des choses connues, selon « nous, de tout l'Occident. Informé dans le temps « que vous ne vous mettiez pas en peine d'or- « donner un évêque dans cette église, la nécessité « de ne pas la laisser sans pasteur nous a porté, « sur les instances du clergé de Genève, à ordonner « l'évêque Optandus. Il nous paraît donc hors « de doute que vous n'avez pas bien agi, vous « qui, sans respect pour notre ordination, avez « ordonné un autre évêque. Quant à ce que vous « dites que ce même Optandus n'a jamais été ni « baptisé, ni ordonné, ni enseigné dans l'église « de Genève, il vaudrait mieux le passer sous « silence; votre Sainteté, nous le disons à elle « seule, sait parfaitement qu'elle était dans le « même cas lorsqu'elle a été promue au siége de « Vienne. Sans nous étendre davantage sur ce « sujet, nous rappellerons à votre Sainteté l'in- « jonction que nous lui avons déjà adressée, de se « trouver au synode qui aura lieu à Rome, le « huit des kalendes d'octobre de la prochaine « première indiction. »

On ignore si cette seconde lettre produisit plus d'effet que la première, & si l'évêque Optandus fut ou non rétabli sur le siége épiscopal de Genève. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'archevêque Ottramm ne se rendit pas à Rome, & que la mort de

Jean VIII, arrivée le 15 décembre de cette même année 882, mit au néant ce conflit de juridiction ecclésiastique dont il ne paraît pas que ses successeurs se soient occupés.

La date de l'assignation donnée par le pape, à l'archevêque Ottramm, pour comparaître en cour de Rome, fixe l'époque de ce débat. Elle nous montre aussi que Jean VIII se servait de l'indiction impériale ou d'occident prenant cours le 8 des kalendes d'octobre, soit le 24 septembre. L'indiction XV avait commencé le 24 septembre 881 & finissait la veille du 24 septembre 882, premier jour de l'indiction I, date de l'ajournement donné à Ottramm. Les rois franks ayant quitté Troyes en juillet 880 pour entrer en Bourgogne & marcher contre Boson, il en résulte que Vienne aurait été assiégée vers le mois de septembre ou d'octobre de cette même année 880. Comme elle ne fut prise, ainsi que nous le dirons plus loin, que vers les premiers jours du mois de septembre 882, il en résulterait encore que le siége de cette ville aurait duré environ deux ans.

Toutefois, les faits qui précèdent démontrent jusqu'à l'évidence qu'il ne faut pas prendre ce mot dans son acception rigoureuse. On sait qu'avant l'invention de la poudre à canon, il y avait des places que leur situation & l'excellence de leurs fortifications rendaient, pour ainsi dire, imprenables. Telle était Vienne, cet antique boulevard de la Gaule romaine, dont la trahison

seule avait ouvert les portes à Charles le Chauve dix ans auparavant. Les remparts, les tours, les cinq forteresses, décrits par l'archevêque Adon, avaient été remis en état de défense, &, plus heureux que ne l'avait été Girard, Boson ne comptait pas de traîtres parmi ses soldats. Il est donc probable que les assiégeants, n'ayant point à leur disposition des moyens d'attaque en rapport avec les moyens de résistance, furent obligés de convertir le siége en blocus & de chercher à réduire la place par la famine. Mais cette opération exigeait du temps & beaucoup de troupes, & l'on sait qu'à cette époque capitaines & soldats se licenciaient de droit au bout de quelques mois de service.

Il est donc à présumer que le siége de Vienne ne consista réellement que dans la présence devant cette ville d'un corps d'armée qui se renouvelait de trimestre en trimestre, & que l'occupation du pays ne fut point assez complète pour empêcher Boson & les siens de disputer le terrain sur plusieurs points.

Une nouvelle invasion des Normands semblait promettre à ce prince la plus utile diversion. Ces barbares venaient de forcer Cambrai, Arras, Amiens & de mettre à feu & à sang les bourgs & les monastères qui s'étaient rencontrés sur leur passage. Louis dut quitter le siége de Vienne pour courir à la défense de ses Etats; mais Karloman resta pour avoir raison de la révolte qui lui disputait les siens. Les chroniques n'en disent pas

davantage; mais, si l'on doit ajouter foi à plusieurs chartes données par ce prince, il aurait été obligé de s'éloigner lui-même pendant trois ou quatre mois & de se faire remplacer par ses lieutenants. Il est, au surplus, fort difficile de déterminer la situation des lieux où ces chartes ont été souscrites.

Les uns les placent en Berry, les autres les rapprochent de Paris. Nous serions d'avis qu'il ne faut pas les chercher si loin. Durant le siége de Vienne, Karloman a pu faire quelques expéditions dans les contrées voisines, mais il n'a pas dû s'écarter assez du centre de ses opérations pour aller jusqu'aux environs de Paris & même jusqu'en Berry. Nous préférerions les placer dans le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, où l'on rencontre, en effet, des noms qu'il est tout aussi facile de faire dériver des noms latins que ceux que l'on trouve dans des provinces plus éloignées.

Toutefois, n'ayant rien découvert de certain, nous nous abstiendrons de substituer des conjectures à d'autres conjectures.

Karloman était de retour devant Vienne au mois d'août, lorsqu'il fut à son tour forcé d'abandonner le siége au moment même où tout faisait présager la reddition de la place. On peut se figurer à quelle extrémité deux années d'assauts & de privations avaient réduit cette malheureuse cité qui voyait chaque jour se rétrécir le cercle de fer qui l'étreignait. Tous les efforts de Boson pour la secourir n'avaient servi qu'à montrer

l'insuffisance de ses forces & la supériorité de celles des ennemis.

La constance des assiégés n'était point affaiblie, mais les combats & la famine avaient éclairci à ce point leurs rangs, que les murailles romaines n'étaient plus, pour ainsi dire, défendues que par leur masse & leur élévation.

Karloman n'eut pas du moins la joie de saisir la proie qu'il avait poursuivie avec tant d'acharnement. La nouvelle de la mort de son frère, arrivée le 4 août, l'obligea de s'éloigner à la hâte pour aller recueillir son héritage, ou plutôt le disputer aux Normands; mais il laissa devant la ville des généraux animés de son esprit, avec autant de troupes qu'il en fallait pour achever sa vengeance. Elle ne devait pas se faire attendre longtemps.

Couronné & salué roi dans le palais de Kiersy, le 9 septembre 882, Karloman s'apprêtait à entrer en campagne contre les Normands, « lorsqu'il « reçut la nouvelle certaine que Vienne ayant été « prise, la femme & la fille de Boson avaient « été amenées par son frère Richard dans son « comté d'Autun. »

Nous nous sommes d'autant plus attaché à rendre fidèlement cette phrase des annales de Saint-Bertin, qu'elle est la seule qui constate la prise de Vienne & la parenté existant entre Richard & Boson. Il ne faut pas en être surpris, c'est ainsi que procédaient les écrivains de cette époque;

évêques ou moines, ils n'apercevaient rien de plus intéressant dans l'histoire que les débats d'un concile ou la translation des reliques d'un saint, & accordaient à peine quelques lignes au reste. Il serait injuste de les blâmer en se plaçant à un autre point de vue que le leur.

Tous nos renseignements sur la prise de Vienne se bornent donc à une phrase que nous allons éclaircir & compléter par une ligne jetée au bas d'une charte. Cette charte portant donation de quelques terres à l'église que gouvernait l'archevêque Ottramm, est datée du 17 des kalendes de décembre, l'an second de la destruction de Vienne, Charles, empereur, régnant. Ce peu de mots suffisent pour nous apprendre quel fut le sort de cette ville. Emportée d'assaut, livrée au pillage & à l'incendie, elle vit crouler sous les coups d'un vainqueur irrité, ces temples, ces palais, ces murailles, qui faisaient depuis des siècles son orgueil & sa sécurité. La destruction fut aussi complète que le permit la résistance de ces constructions romaines dont l'appareil & la solidité devaient affronter le temps après avoir lassé les bras du soldat frank. Les églises elles-mêmes ne furent pas épargnées, & nous voyons plus tard l'archevêque Bernoin accorder à un vénérable prêtre nommé Ratbert, la permission de rebâtir l'église de sainte Blandine, martyre, située sur le mont Quiriacus, qui avait été dévastée & détruite pendant le siége, à condition qu'en retour de ses peines & de ses

dépenses, il en jouirait pendant sa vie & celle de son neveu.

C'est à juste titre que ces excès ont indigné l'historien Chorier; mais nous n'avons rien trouvé qui ait pu l'autoriser à en charger le comte Richard. Il nous semble au contraire que, dès que la ville eut été prise, il s'était empressé de mettre à l'abri de toute insulte la femme & la fille de son frère, en les conduisant lui-même dans sa ville d'Autun. Telle est du moins la manière dont nous avons entendu le passage des annales de Saint-Bertin, seul document qui rappelle en cette circonstance son intervention plus fraternelle qu'hostile. Si Chorier tenait absolument à satisfaire sa patriotique colère sur un nom propre, il n'avait qu'à prendre celui d'un certain Bérard, que lui offrait une chronique contemporaine. Venu d'Italie, d'où l'envoyait probablement Charles le Gros, il remplaça Karloman, que rappelait en France la mort de son frère, & ne poursuivit pas avec moins d'acharnement la ruine de l'usurpateur.

Cette ruine paraissait consommée par la prise de Vienne, & telle fut à cet égard la confiance des princes karlovingiens, qu'ils ne s'opposèrent plus à la mise en liberté de l'impératrice Angelberge, belle-mère de Boson.

Cette princesse, dont on ignore l'origine, joignait à beaucoup d'activité une force de caractère qui, depuis l'époque de son mariage, en 850, lui avait acquis, ainsi que nous l'avons dit plus haut, une

grande influence sur les actions de son mari, l'empereur Louis. Cette influence avait excité à ce point le mécontentement des seigneurs italiens que, profitant du moment où l'impératrice était à Trente, en conférence avec Louis le Germanique, ils essayèrent de mettre à sa place la fille d'un certain Winégise. Ils obtinrent même de la faiblesse de Louis qu'il envoyât un message à Angelberge pour lui intimer l'ordre de l'attendre en Italie & de ne pas venir le retrouver à Bénévent. L'impératrice n'eut garde d'obéir à cette injonction & se hâta de rejoindre son mari sur lequel elle eut bientôt recouvré son autorité ordinaire. Elle continua durant sa vie de prendre une part active à toutes les affaires & fut, après sa mort, un des plus fermes appuis du parti opposé à Charles le Chauve. Nous avons vu qu'elle entretenait des rapports si intimes avec Louis de Germanie, que ce prince la traitait de « sa très-chère fille spirituelle. » Aussi ne cessa-t-elle pas de protester en faveur de ses droits à la couronne impériale, lors même que Charles le Chauve fut parvenu à s'en emparer. Il est facile après cela de concevoir quelle dut être son irritation à la nouvelle de l'enlèvement de sa fille par le favori d'un prince qu'elle avait poursuivi de sa haine. On ignore combien dura cette irritation & de quelle manière elle fut apaisée; mais ce qu'il y a de certain, c'est que peu de temps après, nous voyons par une lettre que lui adressait Jean VIII, qu'elle ne travaillait pas avec moins d'ardeur que le pape

à la fortune de son gendre. Elle n'avait pas, sans doute, tardé à reconnaître que Boson n'était pas homme à laisser échapper l'occasion de rendre à sa fille la couronne à laquelle elle était destinée. Cet espoir lui redonna toute l'activité de ses jeunes années, & il ne tint pas à elle qu'il ne fût promptement réalisé en Italie ; mais ses intrigues ayant échoué contre la résistance des seigneurs lombards & la présence de Charles le Gros, elle n'en continua pas moins de servir ailleurs la cause de sa famille. Il y a tout lieu de croire qu'elle ne fut pas étrangère à la convocation du concile de Mantaille & que le pape usa de son intermédiaire pour provoquer une réunion que la prudence lui défendait d'autoriser.

On la regardait avec raison comme une personne si dangereuse que le premier soin de Charles le Gros, lorsqu'il revint d'Italie, fut de s'emparer d'elle & de l'envoyer prisonnière en Allemagne. Jean VIII n'oublia pas dans l'infortune celle dont tout le crime consistait à avoir partagé ses plus intimes pensées. Lorsque Charles eut été couronné à Rome, il réitéra ses instances auprès de ce prince qui lui promit de ne plus s'opposer à la délivrance d'Angelberge, pourvu qu'il s'assurât de l'assentiment des rois francs. Ceux-ci, ainsi que nous l'avons dit, regardant la révolte de Boson comme anéantie sous les décombres de Vienne, n'apportèrent plus d'obstacle à la mise en liberté de sa belle-mère, que l'empereur Charles le Gros fit

honorablement reconduire à Rome par l'évêque Luitward, son chancelier.

Les continuelles entreprises des Normands ne permirent pas à Karloman de mettre la dernière main à l'œuvre qu'il croyait si fort avancée. Il ne reparut plus en personne dans le midi; &, s'il continua, comme disent les chroniques, de faire durant toute sa vie la guerre à Boson, il ne paraît pas du moins que ses armes aient jamais pénétré jusqu'en Provence. On ne sait ce qui serait arrivé si Karloman eût vécu davantage; mais une blessure reçue à la chasse délivra le roi de Bourgogne de celui qui devait être son gendre & n'avait été que son ennemi le plus acharné. Il mourut le 6 décembre 884, sans laisser de postérité & probablement sans avoir consommé le mariage que son père lui avait imposé six ans auparavant.

C'était le septième des princes du sang de Charlemagne que la mort venait de moissonner en sept ans. Il n'en restait plus que deux : Charles, fils posthume de Louis le Bègue & de sa seconde femme Adélaïde, & Charles le Gros, roi d'Allemagne & empereur d'Italie. Les nécessités de l'Etat en proie aux attaques des Normands, ne permirent pas aux seigneurs franks d'hésiter entre un enfant de cinq ans & un prince dans la vigueur de l'âge. Le jeune Charles fut encore oublié & la couronne offerte à Charles le Gros. Celui-ci accourut d'Italie pour la recevoir, & le jeu de la fortune réunit sur sa tête, sans labeurs ni combats, la succession

presque entière de Charlemagne. S'il eût eu quelque autre rapport avec son bisaïeul, cette réunion devait être fatale aux Normands comme à Boson qu'allaient écraser les forces concentrées de l'empire. Mais l'incapacité de Charles le Gros laissa pénétrer les Normands jusque sous les murs de Paris, tandis que Boson, vaincu mais non pas abattu, n'attendait que le moment de recouvrer par la guerre ce que la guerre lui avait enlevé.

Il résulte d'une charte donnée à Estrepey, près de Toul, l'an 1^er^ du règne de Charles, que l'archevêque de Lyon, Aurélien, le même qui avait posé la couronne sur la tête de Boson, s'était vu contraint de reconnaître l'autorité de l'empereur. Ce prince, non moins débonnaire que son aïeul, cédant aux prières de son chancelier, l'évêque Luitward & de l'illustre marquis Bernard, lui accorda la confirmation de tous les droits & priviléges que l'église de Lyon tenait de la munificence des rois, ses prédécesseurs. L'intitulé des actes d'un synode tenu à Châlon-sur-Saône, l'an 886, la 2^me^ année de l'empire du sérénissime empereur Charles en Gaule & où assistèrent, entre autres, les archevêques de Lyon, de Vienne, les évêques de Valence & de Belley, nous montre que tous ces diocèses étaient soumis à son obéissance & que Boson avait été forcé de chercher un asile dans le haut Dauphiné. Il y resta cantonné dans quelque forteresse & il ne paraît pas que ses

ennemis se soient aventurés à le poursuivre au-delà de la Durance.

A l'exception d'une seule charte donnée à Compiègne par le roi Karloman en faveur du monastère de Saint-Victor de Marseille, l'an V^e^ de son règne, indiction 11, c'est-à-dire en 884, nous ne trouvons aucune trace de la souveraineté des rois franks sur ces contrées, depuis leur séparation au concile de Mantaille. Elles restèrent attachées à la fortune du nouveau roi, & lui fournirent les secours & les troupes à l'aide desquels il recouvra ses Etats.

Cependant telle n'est point l'opinion de Chorier. Cet historien prétend que Charles le Gros traita avec Boson & lui envoya même un sauf-conduit pour le venir trouver à Metz comme il le souhaitait. Il y fit le premier jour de novembre 885, hommage à Charles; & ensuite sa femme & sa fille lui furent rendues. Puis, rappelant la charte de Charles le Gros en faveur de l'église de Lyon, Chorier ajoute :

« Boson ne s'opposa point à cet acte de « souveraineté, ce qui témoigne qu'il en relevait « & qu'il la reconnaissait lui-même comme vassal. « Cet abaissement lui fut avantageux. Il régna « depuis sans trouble, & de quelque tempeste que « la France fût agitée, son Etat jouit d'un calme « profond jusqu'à sa mort. »

S'il est reconnu que Charles le Gros exerça des actes de souveraineté sur la ville de Lyon & sur

quelques districts de l'ancien royaume de Bourgogne, on ne saurait prouver que ce prince ait jamais fait un traité avec Boson, ni que celui-ci se soit avoué son vassal.

Au surplus, Chorier ne produit aucune autorité à l'appui de ce traité dont il n'hésite pas à donner le lieu & la date. Aventinus & Claude Fauchet, qui lui en ont probablement fourni l'idée, assurent, sans plus de fondement, que ce fut à Worms & non à Metz qu'il fut conclu. Il ne pouvait, dans tous les cas, exister en 885, puisque nous voyons par la charte du 18 août 886, qu'à cette époque Boson était en pleine guerre avec l'empereur Charles le Gros, qui le traite de rebelle et d'usurpateur. Le témoignage de Réginon, historien contemporain, n'est pas moins contraire aux allégations de ces auteurs modernes. Il rapporte en termes exprès que, « non-seulement Louis & Karloman ne « laissèrent pas, durant tous les jours de leur vie, « un seul instant de repos à Boson, mais qu'après « eux, les autres rois des Franks eurent toujours en « telle horreur son nom, qu'ils obligèrent, sous la « foi des plus horribles serments, leurs chefs, « leurs capitaines, jusqu'à leurs soldats, à poursui- « vre à outrance sa ruine & sa mort. »

Il y a donc tout lieu de croire que Boson rentra dans Vienne par la force des armes & non en vertu d'un traité dont le texte ni la trace ne se retrouvent nulle part.

Ce prince, non content de recouvrer ses Etats,

aurait même porté la guerre jusqu'aux environs de Paris, si l'on voulait ajouter foi au récit suivant que nous tirons d'un légendaire contemporain.

En ce temps que l'armée du très-fort roi Boson ravageait au loin le pays, il advint qu'un de ses capitaines s'empara, pour le piller, du village de Moussy-le-Neuf où reposait le corps de sainte Opportune. Arrivé devant la porte d'un certain Ercheuteus, qui s'était consacré au service de la sainte, le chef de ces pillards lui demanda quel était son état. « Je suis, lui répondit Ercheuteus, serviteur de madame sainte Opportune, vierge. » L'autre n'en ordonna pas moins de fouiller de bas en haut la maison & de faire main basse sur toutes les provisions ; & comme Ercheuteus lui disait : « Epargnez, monseigneur, la chevance de sainte Opportune, » le brigand le frappa de l'arme qu'il tenait à la main. Le sang ruissela de la tête d'Ercheuteus qui se mit à invoquer sainte Opportune en disant : « *Sainte Opportune, si vous ne venez à mon secours, ne comptez plus sur moi pour votre serviteur.* » Incontinent, le brigand frappé de cécité tomba de son cheval à terre. Ses soldats s'empressèrent de le relever & de le porter à l'église où il confessa humblement la faute qu'il avait commise. De plus, il donna aux clercs de l'église son cheval & deux livres de deniers, & dix sols à Ercheuteus, comme celui-ci l'a rapporté lui-même. Et peu après, durant la célébration de

la messe, le pécheur que l'on avait couché sous la crypte de l'autel recouvra la vue, mais non l'entier usage de ses forces. Toutefois, après qu'il eut promis de protéger contre tous ses compagnons la famille de sainte Opportune, & qu'il eut donné l'ordre à tous les pillards d'évacuer les villages environnants, il revint complétement à la santé & retourna chez lui en grande liesse.

Ainsi fut changé le cœur de cet homme qui, de persécuteur & de pillard du domaine de sainte Opportune, en devint le plus zélé défenseur.

Il ne tiendrait qu'à nous de nous prévaloir de ce passage extrait du livre des miracles de sainte Opportune, composé par Adalhelme, évêque de Séez, sous le règne de Charles le Gros. L'illustre éditeur des actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, dom Mabillon, n'a pas lui-même mis en doute qu'il ne fût là question de Boson proclamé roi de Bourgogne au concile de Mantaille. Toutefois, nous préférons croire que l'évêque de Séez a été induit en erreur & que ce miracle est plutôt de ceux qu'il a ouï raconter que de ceux qu'il a vus de ses propres yeux.

Une expédition de l'armée bourguignonne, des rives du Rhône aux environs de Meaux & de Paris, eût laissé d'autres traces que quelques mots perdus dans une légende. Nous ne considérons ces mots que comme l'expression de ce sentiment populaire qui se plait à grouper autour d'un nom fameux les divers événements d'une époque; &, à

ce titre, ils suffisent à la renommée de Boson.

On voit, par la charte donnée en faveur de l'archevêque Aurélien, que Bernard d'Auvergne avait la haute main dans le Lyonnais & qu'il n'épargnait rien pour enlever des partisans à la cause de Boson.

C'était un personnage important que ce marquis Bernard. Tuteur des enfants de Louis le Bègue, il avait été, avec Hugues l'Abbé, Théodoric & Boson, le zélé défenseur de ces jeunes princes contre les entreprises du roi de Germanie. Mais sa fidélité ne s'était point démentie, & d'ami du comte de Provence, il était devenu son adversaire le plus implacable.

Charles le Gros n'avait pu remettre en de plus sûres mains le gouvernement des pays reconquis & le soin de continuer la guerre contre le rebelle. Bernard s'en était acquitté avec tant d'énergie que Boson, battu sur tous les points, avait été obligé de fuir dans les montagnes. Le marquis d'Arvernie allait peut-être profiter de ses avantages & mettre la dernière main à son œuvre, lorsque la nouvelle de l'entrée des Normands en France, au nombre de plus de quarante mille, força l'empereur à rappeler ses meilleures troupes pour les envoyer à la défense de Rouen & de Paris. Affaibli par leur départ, Bernard ne fut plus en état de pousser aussi vivement Boson. Les espérances de ce prince se ranimèrent; ses partisans reprirent courage & bientôt il put rentrer en campagne à la tête d'une

nouvelle armée. Bernard, *vieil, sage & expérimenté chevalier,* comme dit Paradin, n'était pas homme à céder le terrain sans combat. On ignore le lieu & le jour où se rencontrèrent les deux adversaires ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que Bernard fut défait & tué dans une bataille qui précéda le mois d'août 886. Nous en avons pour garant les propres paroles de l'empereur, exprimées dans un diplôme donné à la requête du fils de Bernard & daté du palais d'Attigny, le 18 août 886.

« Considérant, dit Charles le Gros, & nous « remettant en mémoire avec quelle valeur & « quelle inébranlable fidélité, l'illustre comte & « marquis Bernard s'est employé contre nos « ennemis & ceux de l'Etat, & contre le rebelle « Boson & les fauteurs de sa révolte, & la « glorieuse mort dont il a été victime en les « combattant, nous avons jugé qu'il n'y avait rien « de plus convenable que d'acquiescer à la « demande de son fils, le comte & marquis « Guillaume, & d'accorder à l'église de Nevers « les faveurs qu'il réclame pour elle à tant « de titres. »

Il est à présumer que les évêques & les seigneurs dont l'adversité n'avait point ébranlé la fidélité, reçurent d'éclatants témoignages de la reconnaissance du roi ; les chartes qui nous sont parvenues ne sont, sans doute, qu'une faible partie des actes nombreux qui en faisaient foi. Isaac, évêque de

Grenoble, obtint la concession de l'église de Saint-Donat & de ses dépendances, situées dans le comté & dans le diocèse même de Vienne, concession motivée par des circonstances particulières, & contre laquelle protestèrent plus tard les archevêques de cette métropole. Boson confirma Rostaing, archevêque d'Arles, dans la possession du monastère de Cruas en Vivarais, dont s'était emparé son prédécesseur Rodland. Il donna le château d'Hermillon, situé sur le torrent de ce nom & près des rives de l'Arc, à Asmund, évêque de Suze & de Maurienne, qui ne formaient alors qu'un seul & même évêché.

La charte qui renferme cette dernière donation est fort curieuse & tout à fait distincte par son style & sa rédaction originale des autres chartes appartenant à ce prince.

« Nous, Boson, par la grâce divine, roi des « Burgundes & des Ausoniens, & notre épouse « Hermengarde, résidant ensemble dans notre palais « de la ville de Vienne, la huitième année de notre « règne, nous nous sommes mis à penser à la « rétribution des bons & des méchants, & comment « les guerres injustes & menaçantes étaient apai- « sées par la vertu de l'aumône. Incontinent s'est « présenté notre cher Asmund, évêque de la cité de « Suze ou de Maurienne, accompagné de son propre « frère Léotmann, évêque de Crémone, lesquels, « après nous avoir exposé la misère de l'église de « Saint-Jean-Baptiste, située sur la frontière de la

« Bourgogne & que le passage des troupes enne-
« mies avait laissée sans ressources, nous ont prié
« de mettre nos bons propos à exécution & de la
« relever de ses ruines par notre royale munificence.
« La dévotion que nous portons au saint patron de
« cette église & la protection dont il a favorisé nos
« armes, à ce nous mouvant, nous donnons audit
« Mgr saint Jean-Baptiste un asile dépendant de
« notre propre héritage, c'est-à-dire le château
« d'Hermillon, situé sur les bords de la rivière
« de l'Arcq, avec notre chapelle dédiée à la sainte
« Mère de Dieu, les dîmes, villages & domaines
« appartenant au même château, en deçà & en
« delà de la rivière; afin qu'il soit un refuge pour
« l'évêque, un second siége où il puisse en temps
« de guerre se retirer comme en une forteresse
« inaccessible, avec ses livres & ses trésors. Si
« quelqu'un, mû par l'ennemi du genre humain,
« s'avisait de troubler notre royale institution,
« qu'il soit anathème, en vertu de la décrétale du
« pontife universel Boniface, & qu'il paie à notre
« fisc cent livres d'or; car nous voulons que ces
« deux églises, à savoir : celle de Saint-Jean-
« Baptiste, de Maurienne, & celle de la Sainte-
« Mère-de-Dieu, de Suze, n'en fassent qu'une
« sous le titre d'évêché de Maurienne, comme
« l'a décrété le même Boniface, à telles fins que
« ledit évêque de Maurienne se rende en temps
« requis au synode de son propre métropolitain
« (l'archevêque de Vienne). »

La forme insolite de cet acte serait de nature à en infirmer l'authenticité, si le fonds n'était pas complétement d'accord avec les monuments historiques. On lit, en effet, dans Frédégaire & dans Aymoin que les Lombards, ayant fait une irruption sur le territoire des Franks, furent contraints, à la suite d'un traité, de payer au roi Gontram une forte indemnité & de lui céder les villes d'Aoste & de Suze, avec les vallées qui en dépendaient. Ce prince unit cette dernière ville à l'évêché de Maurienne, qu'il avait érigé quelques années auparavant sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. L'évêque de Turin, au préjudice duquel avait été faite cette érection, s'en plaignit au pape Grégoire le Grand, qui écrivit à ce sujet aux rois Théodoric & Théodebert, comme successeurs de leur oncle Gontram; mais il ne paraît pas qu'il eût été fait droit à ses réclamations, puisque nous voyons qu'au temps de Boson l'évêché de Maurienne subsistait tel qu'il avait été formé par son fondateur. Seulement, les ravages de la guerre avaient forcé l'évêque Asmund à se retirer à Suze, & c'est pour le rappeler à Saint-Jean-de-Maurienne que le roi de Bourgogne lui fit don du château d'Hermillon, où il trouverait au besoin un refuge plus assuré que dans sa ville épiscopale, ruinée & démantelée. Le nouvel évêché avait été, dès l'origine, soumis à la primatie de Vienne, & l'archevêque Isique avait, en qualité de métropolitain, présidé à la dédicace de son église & au sacre de son premier

évêque, Felmasius. Le roi pouvait craindre que ce changement de résidence, en le rapprochant de l'Italie, ne portât, quelque jour, l'évêque Asmund ou ses successeurs, à se détacher de la primatie de Vienne pour reconnaître celle de l'archevêque de Milan, métropolitain des églises du Piémont.

Les expressions employées par le rédacteur de la charte donnent une haute idée de la force du château d'Hermillon, dont quelques ruines paraissent encore à la cime d'un rocher, dans la paroisse de ce nom, sur les rives de l'Arc. Ce château existait avant le prétendu Bérold, auquel les chroniques de Savoie en attribuent la fondation, & c'est là, peut-être, que Boson lui-même avait trouvé un refuge inaccessible contre les attaques de ses ennemis.]

Cette pièce est la seule où ce prince prenne le titre de roi des Burgondes & des Ausoniens. Dans toutes les autres chartes parvenues jusqu'à nous, il ne s'intitule que roi sans désignation de royaume. Au surplus, le titre de roi de Bourgogne lui appartient incontestablement, &, bien qu'il ne l'ait pas pris ordinairement, les chroniqueurs se sont accordés pour le lui donner. Quant au titre de roi des Ausoniens, ancien & poétique nom des peuples de l'Italie, il est plus ambitieux & ne peut être considéré que comme ce que l'on appelle en langage diplomatique un titre de prétention. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que ce prince, en un jour de

prospérité, se soit ressouvenu qu'il avait été duc de Pavie & que sa femme Hermengarde était la fille du dernier empereur d'Italie. Peut-être même avait-il conçu ou repris des projets que la mort vint interrompre & dont il dut se contenter de léguer la pensée à son fils.

Si Boson rentra dans Vienne, s'il fut assez heureux pour recouvrer Lyon, nous ne croyons pas, du moins, qu'il ait repassé les rives de la Saône. C'est là que se borna son royaume, réduit au Lyonnais, au Forez, au Dauphiné & aux autres provinces que la guerre n'avait pas atteintes. La basse Bourgogne, la Franche-Comté, la Suisse Romande, avaient de nouveau, & pour peu de temps, reconnu la domination des princes karlovingiens. L'histoire ne dit plus rien de Boson, qui dut, sans doute, occuper les dernières années de sa vie à réparer les ruines de la ville dont la longue résistance, en fatiguant ses ennemis, lui avait conservé sa couronne. Il est évident que les étranges restaurations subies par les édifices antiques de Vienne ne peuvent appartenir qu'à cette époque de détresse & de barbarie. La ville, rapetissée aux étroites limites d'une nouvelle enceinte, changea d'aspect, & la cité du moyen âge s'assit sur les débris de la colonie romaine.

Boson mourut à Vienne, le 11 janvier de l'année 887, après sept ans, deux mois & quelques jours de règne. Il n'était pas fort âgé, si toutefois son âge se trouvait en rapport avec celui de sa sœur

Richilde, qui devait être jeune à l'époque de son mariage, en 869, & avec celui de son frère Richard, qui ne mourut qu'en 921. Il est à présumer qu'il succomba sous le poids des fatigues plutôt que sous celui des années & qu'il ne vécut pas assez pour jouir d'une couronne acquise au prix de tant de labeurs & de dangers.

Il reçut la sépulture dans l'église du Saint-Sauveur, qui n'occupait alors qu'une partie de l'emplacement où, trois cents ans plus tard, fut élevée l'église actuelle de Saint-Maurice. « A l'épo-
« que de cette reconstruction, sa tombe ayant été
« démolie, ses os en furent tirés, &, après avoir
« été lavés d'une liqueur odorante, ils furent trans-
« férés & enfermés dans une niche pratiquée dans
« la muraille de la chapelle de Sainte-Apolline,
« dite aujourd'hui des Fonts-Baptismaux. »

Chorier, auquel nous devons ces renseignements, ajoute que, de son temps, ces os y furent découverts enveloppés de quelques lambeaux d'étoffe de soie, & que s'il faut juger de sa taille par leur dimension, assurément elle passait la médiocre. Le marbre sur lequel était gravée son épitaphe, ayant été brisé, suivit les restes du prince bourguignon & se voit encore engagé dans le mur de cette même chapelle, à gauche de l'autel. L'épitaphe, en lettres capitales mêlées de lettres enclavées & conjointes, & de quelques minuscules, se compose de seize vers hexamètres, alignés pêle-mêle, à la suite les uns des autres & accompagnés d'une

date sans millésime. (La voici telle qu'on doit la lire, avec sa traduction).

REGIS IN HOC TUMULO REQUIESCUNT MEMBRA BOSONIS.
HIC PIUS ET LARGUS FUIT ; AUDAX, ORE FACUNDUS,
SANCTI MAURICII CAPUT CIRCUMDEDIT AURO.
ORNAVIT GEMMIS CLARIS, SUPER ATQUE CORONAM.
IMPOSUIT TOTAM GEMMIS AUROQUE NITENTEM.
HIS DUM VITA FUIT, BONA DUM VALITUDO MANERET
MUNERA MULTA DEDIT PATRONO CARMINE DICTO
URBIBUS IN MULTIS DEVOTO PECTORE MAGNA
CONTULIT ET SANCTIS PRO CHRISTI NOMINE DONA.
STEPHANE PRIMETIBI CEPTRUM DIADEMA PARAVIT.
LUGDUNI PROPRIUM RUTILAT VELUT HIG NICOMINUS SOL
QUAMVIS HUNC PLURES VOLUISSENT PERDERE REGES
OCCIDIT NULLUS SED VIVO PANE REFECTUS
HOC LINQUENS OBIIT CHRISTI CUM SANGUINE REGNUM
QUEM DEUS IPSE POTENS CELI QUI CLIMATA PINGIT
CETIBUS ANGELICIS JUNGAT PER SECULA CUNCTA.
OBIIT TERTIO IDUS JANUARII, OCTAVO ANNO REGNI SUI.

TRADUCTION

En ce tombeau repose le corps du roi Boson, prince pieux & magnifique, plein de vaillance & de faconde. Il enferma le chef de saint Maurice dans un reliquaire d'or enrichi de pierres précieuses & surmonté d'une couronne toute resplendissante d'or & de pierreries. Il n'avait point

attendu l'affaiblissement de ses forces & de sa santé pour combler de ses dons le saint patron nommé dans ces vèrs. Sa piété ne se montra pas moins généreuse pour l'amour du Christ, envers les saints de plusieurs autres villes. A toi, Étienne, premier martyr, sa royale munificence offrit un diadème qui brille à Lyon comme un soleil aux rayons enflammés. Quoique beaucoup de rois eussent juré sa perte, aucun ne parvint à le tuer; mais il était muni du pain vivant & du sang du Christ lorsqu'il abandonna le trône avec la vie. Que le Dieu tout-puissant, qui émaille les régions célestes, le réunisse à tout jamais au chœur de ses anges.

Il mourut le onze janvier, la huitième année de son règne.

Ce texte soulève plusieurs questions & exige quelques remarques qui trouvent leur place dans les recherches particulières & locales. On voit que Boson donna un reliquaire ou buste d'or surmonté d'une couronne du même métal & enrichie de pierres précieuses pour y placer le chef de saint Maurice. A cette occasion, le Père Ménestrier dit « qu'il y a lieu de croire qu'il donna non-seule-« ment le reliquaire, mais encore la précieuse re-« lique qu'il renfermait, & il ajoute que Charles « le Chauve ayant fait Boson gouverneur de « Vienne, peu de temps après qu'il lui eût donné « l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, il enleva

« à son abbaye ce précieux dépôt pour en faire « présent à l'église métropolitaine de son gou- « vernement. »

Nous ne doutons pas que le savant jésuite n'ait excusé le délit à raison de la bonne intention; toutefois, il nous paraît préférable d'en disculper complétement la mémoire du roi de Bourgogne. Or, il est certain que longtemps avant lui, l'église de Vienne prétendait être en possession de la tête & du corps du saint martyr qui, séparés l'un de l'autre, furent jetés dans le Rhône à Agaune & portés miraculeusement par le cours du fleuve jusques auprès de Vienne. Cette tradition est confirmée par un passage de la chronique de saint Adon. Cet évêque de Vienne rapporte, sous l'année 718, que l'un de ses prédécesseurs, saint Eoalde, fit construire une chapelle souterraine où fut déposée une portion considérable des reliques de saint Maurice & de ses compagnons, avec celles de quelques autres saints, & qu'à partir de cette époque, l'église de Vienne, précédemment dédiée aux sept frères Machabées, passa sous l'invocation du glorieux chef de la légion Thébéenne.

Cette question résolue, nous reviendrons du fond à la forme, c'est-à-dire au reliquaire. Charvet, historien de l'église de Vienne, s'étonne de ce que l'inscription qui se lisait de son temps au bas de ce buste l'attribuât au roi Hugues & ne laissât à Boson que l'honneur d'avoir donné la couronne. Il est évident, comme Charvet en convient lui-

même, « que cette inscription a été dressée par « quelqu'un trop peu versé dans l'histoire, quoi- « que dans un temps bien voisin du nôtre. » En effet, nous lisons dans Aymar du Rivail, écrivain dauphinois du commencement du XVI^e^ siècle, que le roi Hugues avait donné à saint Maurice une magnifique couronne d'or, étincelante de pierreries, sur laquelle étaient inscrits ces mots : *Hugues, pieux roi, l'offre à saint Maurice.* Cette couronne, ajoute du Rivail, peut s'enlever à volonté, tandis que l'autre que Boson donna, fixée à la tête du saint, est moins grande.

Ses largesses ne se bornèrent pas à ce seul présent, puisqu'on lit dans l'ancien nécrologe de l'église de Vienne qu'il lui donna sept croix d'or, vingt reliquaires avec leurs reliques, douze chazubles, onze chapes & tous ses vêtements royaux de drap d'or. Au surplus, c'est inutilement que l'on chercherait aujourd'hui dans cette ancienne cathédrale les croix d'or, les reliquaires, les couronnes grandes ou petites, enrichies de pierres précieuses, qu'elle devait à la piété de Boson & des autres rois de Bourgogne. Elle a tout perdu, ses trésors & ses rois, jusqu'à ses archevêques que réclament en vain ses autels & ses murs dénudés.

Le don que Boson fit à l'église, alors cathédrale de Saint-Etienne de Lyon, de son sceptre & de son diadème, témoigne évidemment qu'il voulut les laisser au lieu même où il les avait reçus. C'est donc à Lyon & non à Vienne qu'il avait été

couronné. Ce don annonce aussi que cette ville était rentrée sous la domination du prince qui l'inscrivait dans son testament.

Le passage suivant de Réginon n'est, pour ainsi dire, que le développement de ces vers de l'épitaphe :

« *Quamvis hunc plures voluissent perdere reges*,
« *Occidit nullus*, »

où il est dit que toutes les embûches des rois ses ennemis échouèrent contre la prudence de Boson.

« Toutefois ce prince se montra si habile que, « quoique assailli sans relâche par les rois & les « forces de tant de royaumes, jamais il ne se laissa « surprendre ni envelopper par personne. Il sut « tellement s'attacher ses partisans que, quoiqu'ils « fussent à cause de lui proscrits & dépouillés de « leurs biens, ses ennemis avortèrent dans toutes « leurs tentatives pour trouver un traître parmi « ses soldats. »

S'il est permis de se défier des épitaphes, il n'en est pas de même de cet éloge sorti de la bouche d'un moine, vivant dans un monastère du pays de Trèves, à cent lieues du prince dont il parlait. Tout ce que nous ajouterions ne servirait qu'à affaiblir le retentissement de cet écho contemporain.

Paradin, Duchesne & Chorier, sans en fournir la moindre preuve, ont donné pour frère à Boson, Ratbert, évêque de Valence, qui, en cette qualité, avait assisté au concile de Mantaille. Chorier dit

que Ratbert ayant fondé l'abbaye de Charlieu, dans le Mâconnais, Boson ne fut point avare de ses grâces envers elle. Nous apprenons en effet d'une charte de confirmation octroyée l'an 1180 par Philippe-Auguste, que le roi Boson avait donné en œuvre pie à Ratbert & au prieuré de Charlieu les villages & les églises de Regniers et de Saint-Nizier-d'Estrées. La date de cette donation remonterait au règne de Charles le Chauve qui, selon la charte, l'aurait confirmée par diplôme au même Ratbert. La charte que nous avons citée renferme une donation de plusieurs villages & églises faite à cette abbaye par le nouveau roi, à la requête d'un de ses fidèles, le comte Siwalde. *Datum III nonas decembris, indictione duodecima, anno primo regni domini Bosonis. Actum Kariloco monasterio, in Dei nomine feliciter.*

Paradin reprend son récit de plus loin. Il raconte que Boson commença par prendre & piller les biens que son frère Ratbert avait donnés pour alimenter les religieux de cette abbaye, mais qu'étant tombé dangereusement malade & se voyant près de mourir & d'aller rendre compte des excès qu'il avait commis, il fit son testament par lequel il ordonna à ses héritiers de rendre & de restituer à l'abbaye tout ce qu'il lui avait injustement enlevé. Paradin donne ensuite l'extrait de ce testament qu'il affirme avoir tiré des archives même de l'abbaye de Charlieu, réduite de son temps en prieuré dépendant de Cluny. Nous lui

emprunterons jusqu'à la traduction qui dans son livre suit immédiatement le texte.

« Insatiabilis secularium cupiditas nisi aut « amore æternæ patriæ fuerit accensa, aut terrore « futuri judicii pavefacta, sitim suam nullatenùs « extinguere procul dubio poterit : inde fit ut, « non modo res pauperum, quin etiam ecclesias- « ticas, in suos non timeat usus transferre. Quod « me egisse ego Boso peccator fateor : reversus « enim ad cor, & cogitans summi & severi judicii « animadversionem, volo & desidero omnia quæ « a me fuerunt ablata abbatiæ Cariloci quam « abbati omnino detinui, restituere & de meis, ad « confratrum præfatæ domus sustentationem, « tradere. Hoc meum feci & condidi testamen- « tum quod hæredes meos rogo observare. Datum « tertio nonas decembris, indictione duodecima « anno primo dominii Bosonis. Actum Cariloci « publicé. »

Ces mots signifient comme il s'en suit : « L'in- « satiable cupidité des personnes séculières, si elle « n'est enflambée du désir de la patrie & vie éter- « nelle ou déterrée de la pœur & crainte du juge- « ment futeur il n'est possible qu'elle puisse aucu- « nement éteindre sa soif : dont il advient qu'ils « ne craignent transférer en leurs usages, non- « seulement la substance des sources, ains aussi « les biens des eglises. Ce que je, Boson pécheur « confesse avoir fait : car estant retourné en mon « bon sens & entendement & réduisant en mémoire

« la punition du suprême & rigoureux juge, je « veux & désire que tous les biens, qui par moi « ont esté ostez à l'abbaye de Charlieu laquelle « j'ai entierement retenue à l'abbé, soient restitués « & que de mes biens soit donnée portion pour « sustanter les confrères de ladite maison. J'ai « fait & ordonné ce mien testament lequel je prie « mes héritiers de garder.

« Fait publiquement à Charlieu, le troisième « jour des nones de décembre, indiction dou- « zième, l'an du règne de Dom Boson pre- « mier. » (1).

En comparant la date de cette pièce avec celle de la charte que nous avons citée plus haut, on voit que la même année, presque le même jour & dans le même lieu, Boson aurait fait au monastère de Charlieu deux donations très-distinctes. La première n'est qu'un acte de munificence assez ordinaire de la part des rois de cette époque; la seconde, au contraire, porterait tous les caractères d'une restitution, imposée à un prince mourant, par ses remords & par la crainte des châtiments éternels. Nous étions très-embarrassé pour concilier ces dates & ces faits, lorsque la découverte du titre même allégué par Guillaume Paradin nous a fort heureusement tiré de peine. Il ne faut pas se

(1) *Annales de Bourgogne*, par Guillaume Paradin de Cuyseaulx. Lyon, Antoine Gryphius, 1566, in-f°, pag. 112.

laisser prendre à la prétendue naïveté de ces chroniqueurs du XVI^e^ siècle ; ils savaient, aussi bien que nos écrivains modernes, embellir leurs pages aux dépens de la vérité. Paradin avait effectivement trouvé dans le chartrier de Charlieu un testament par lequel un spoliateur de ce monastère lui restituait à son lit de mort les biens dont il l'avait dépouillé. Mais, passée sous l'épiscopat de Mainbolde, évêque de Mâcon, sous le règne & en présence du roi Louis d'Outremer, cette charte ne concernait qu'un seigneur du nom de *Sobo*, dont il n'est pas autrement question. Paradin jugea, sans doute, que le nom de *Boso* produirait beaucoup plus d'effet dans ce passage que celui de Sobo, &, grâce à une légère inversion, il mit en scène le roi de Bourgogne à la place du seigneur inconnu. Il lui suffit, pour donner à sa supercherie toute l'authenticité nécessaire, de remplacer la souscription de la charte de Sobo par celle de la charte de Boson déjà citée, & son récit, parfaitement en règle, prit place dans l'histoire. La mémoire du roi de Bourgogne demeurait donc à tout jamais chargée de cette singulière accusation, sans la découverte accidentelle du titre original qui nous a permis de la restituer à qui de droit. Cette rectification, n'eût-elle pas d'autre importance, nous servirait à faire remarquer l'étrange destinée de ce prince, victime tour à tour de la malveillance des uns & des amplifications des autres.

Boson fut un usurpateur, mais un usurpateur

comme l'avait été cent ans auparavant Pépin le Bref.

Le passage suivant, extrait de la description des fleuves de la France, de Papyre Masson, quoique également empreint d'erreur, nous mettra sur la trace de la vérité:

« Charlieu est situé dans la vallée noire; c'était « le nom que portait anciennement cet endroit « avant que les arbres élevés & touffus dont il « était couvert eussent été abattus par les ordres « de Boson, comte de Provence, & presque l'égal « de Charles le Chauve. Ce lieu lui plaisait telle- « ment, qu'il y fit bâtir l'hôpital de Saint-For- « tunat, que l'on nomme aujourd'hui le Prieuré, « dans lequel repose son corps à gauche du chœur, « sous une pierre en forme de croix d'une gran- « deur & d'une largeur remarquables. »

Il est évident que l'auteur de cette description, né dans le Forez, à peu de distance de Charlieu, rend compte de ce qu'il a vu de ses propres yeux, & que, d'après son témoignage, on ne peut douter qu'il n'y ait eu un Boson enterré à Charlieu, comme un autre à Saint-Maurice de Vienne.

C'est l'opinion qu'exprime plusieurs fois Saint-Julien de Baleure qui n'est point à cet égard tombé dans l'erreur de Paradin & de Papyre Masson.

« Et accordant deux Bosons, dit-il, nous met- « trons d'appointement Messieurs de Vienne & de « Charlieu, prioré au diocèse de Mascon, desquels

« les premiers m'ont autrefois montré en leur « église cathédrale un sépulchre de Boson duquel « l'épitaphe commence ainsi :

Regis in hoc tumulo requiescunt ossa Bosonis, &c.

« & les autres se vantent d'un Boson qu'ils ap- « pèlent le Roy Beuf, & en ont une bonne fonda- « tion. Pourrait toutes fois bien estre que la sé- « pulture de Boson soit à Vienne & celle de Beuves « d'Ardennes son père soit à Charlieu. »

Aujourd'hui que le monument dont parlent Saint-Julien de Baleure & Papyre Masson n'existe plus, il est difficile de décider lequel des deux noms on y lisait : Beuves ou Boson. Il n'en résulte pas moins de la manière la plus incontestable que c'était l'un ou l'autre. Que ce fût donc le père même de Boson ou son aïeul maternel, le comte Boson, père de la reine Theutberge & de la femme qu'avait épousée le comte Beuves, il n'y a rien de surprenant à ce que ce prince ait été prodigue de ses bienfaits envers un monastère dépositaire & gardien d'une cendre chérie. C'était une tradition si constante en Bourgogne, que le même Paradin n'a pas oublié de rappeler que, lorsque l'on construisit le portail de l'église de Charlieu, les statues « du roi Boson & de l'évêque « Ratbertus y furent apposées comme on les y « voit encore de présent. »

Le fait est que si le monastère fut enrichi par Boson, il avait été fondé l'an 874, par un évêque de Valence, nommé Ratbertus. Nous l'appre-

nons d'un décret rendu au Synode de Pontion l'an 876. Il y est dit que Ratbert, évêque de Valence, animé d'une sainte intention, tant en son nom qu'en celui de son frère Edouard, avait fondé & construit ce monastère dans ses propres possessions au pays de Mâcon sur les bords de la rivière du Sornin, non loin de la Loire, lequel *lieu* il appela par antiphrase *Charlieu*, *quem etiam locum quod fuerit minùs gratum Carilocum vocari voluit;* mais dans ce décret il n'est nullement question de Boson, tout-puissant alors auprès de Charles le Chauve. Boson lui-même, dans la donation qu'il fit à l'abbaye de Charlieu, ne dit pas le moindre mot de son prétendu frère. Cette parenté ne repose donc sur aucun document écrit & elle ne résulterait que de l'association fortuite des deux statues de Ratbert & de Boson sur le portail de l'église de Charlieu, dont l'un fut le fondateur & l'autre le bienfaiteur.

Boson laissa deux enfants : une fille nommée Ingelberge & un fils qui reçut le nom de Louis, en mémoire de son aïeul maternel l'empereur d'Italie. Cette Ingelberge est-elle la même que la fille, du premier lit, de Boson, fiancée en 878 au prince Karloman? Serait-elle, au contraire, une seconde fille issue de son mariage avec Hermengarde? C'est ce qu'il est impossible de décider en l'absence de tout document positif. La dernière opinion n'aurait d'autre appui que l'identité du nom d'Ingelberge avec celui de la mère d'Hermen-

garde, l'impératrice Angilberge ou Ingelberge. On sait avec quel soin les noms se transmettaient alors dans les familles, & la petite-fille aurait relevé le nom de sa grand'mère, comme le petit-fils celui de son grand-père. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'Ingelberge épousa le fameux Guillaume 1^er^, duc d'Aquitaine, surnommé le Pieux, fils de ce même Bernard comte d'Auvergne, qui avait péri l'an 886, en combattant contre Boson. Ausssi la chronique de Richard de Poitiers prétend-elle qu'il reçut ce surnom de Pieux, à cause du pardon que, par crainte de Dieu, il accorda à l'auteur de la mort de son père. S'il s'agit ici de Boson, il fit plus que de lui pardonner, puisqu'il épousa sa fille. Guillaume mérita d'ailleurs ce surnom par sa piété & par ses libéralités envers les églises & les monastères. C'est à lui & à sa femme Ingilberge qu'est due la fondation du monastère de Cluny, cette glorieuse métropole de l'ordre de Saint-Benoît en France.

Quelques années après, les moines du monastère de Corbion, dans le pays chartrain, ayant été obligés de fuir de ville en ville devant les incursions des Normands, cherchèrent enfin un refuge dans les montagnes de l'Auvergne, emportant avec eux le corps de leur saint patron Launomar ou Laumer. Ils furent généreusement accueillis par le duc Guillaume qui leur accorda pour asile un de ses domaines nommé *Magenciacum*, aujourd'hui Maissac. Il ne tarda pas à le leur

donner en toute propriété, avec plusieurs autres domaines & villages environnants, par une charte datée de l'an de l'incarnation du Seigneur 912, indiction première du mois de mai. Il y est dit que Guillaume, comte par la grâce de Dieu, a fait cette donation pour le salut de son âme & de celles de son père & de sa mère & de son seigneur le feu roi Eudes, & aussi pour le salut de l'âme de Louis empereur, & de sa sœur, sa chère épouse Ingelberge.

Les noms de Guillaume & d'Ingelberge figurèrent dans plusieurs autres chartes, qui n'ont aucun rapport avec le sujet que nous traitons. Ils n'eurent qu'un fils nommé Boson comme son aïeul, & qui mourut au berceau. Ils terminèrent eux-mêmes leur vie à peu de distance l'un de l'autre, de 917 à 919, & reçurent la sépulture dans l'église de Brioude.

Les historiens du Dauphiné, prenant l'année du mariage de Boson & d'Hermengarde pour base de leur calcul, n'hésitent pas à nous dire qu'à l'époque de la mort de son père, Louis devait avoir de dix à onze ans. Nous ne pensons pas qu'ils aient eu raison de procéder ainsi. Si Louis eût existé à l'époque du siége & de la prise de Vienne, il est probable que les Annales de Saint-Bertin, qui ont parlé deux fois de sa sœur, ne l'eussent point oublié. Du silence des chroniques à son égard, nous tirons cette conséquence qu'il n'était pas au monde alors, & que sa naissance est postérieure à l'année

882. Nous ne sommes pas plus en mesure que nos devanciers d'y assigner une date certaine, mais nous croyons que notre conjecture repose sur de meilleurs fondements. La suite de ce récit en décidera.

Il est certain, dans tous les cas, que Louis ne succéda pas immédiatement à son père & que, s'il conserva la couronne, il ne le dut qu'à l'habileté de sa mère & au dépérissement de la monarchie carlovingienne. La mort d'un usurpateur est souvent pour son successeur l'époque critique d'une seconde usurpation non moins laborieuse que la première. Aussi les enfants de ces soldats heureux succèdent-t-ils rarement à leur père, s'ils ne se trouvent eux-mêmes capables de retenir le pouvoir d'une main vigoureuse. Boson était mort trop tôt pour son fils, & son héritage était de la nature de ceux qui ne sont pas recueillis par un enfant de quatre à cinq ans. Mais, loin de songer à de nouvelles conquêtes, Charles le Gros s'affaissait sous le poids des couronnes accumulées sur sa tête malade, & Louis trouva dans sa mère l'expérience, l'adresse & l'énergie que les circonstances exigeaient de lui-même. Cette princesse ne laissa pas la royauté vaquer un seul jour; &, grâce à l'autorité que lui donnaient sa naissance & son rang, elle sut commander & se faire obéir. Le succès couronna ses efforts, &, si l'on peut induire cette conclusion du silence des chroniques, rien ne troubla la paix du royaume soumis à son habile régence.

Nous avons pour garant de cette tranquillité le voyage qu'Hermengarde n'hésita pas à entreprendre, quelques mois après la mort de son mari, vers le milieu de juin de l'année 887. Jalouse d'assurer un puissant protecteur au jeune Louis, en la personne de Charles le Gros, dont elle était la cousine germaine, elle résolut d'aller le lui présenter dans son palais de Kirckheim en Alsace. Les chroniques rapportent que l'empereur vint au devant de ses nobles parents jusque sur les bords du Rhin & qu'il fut si charmé des grâces enfantines de son neveu que, non seulement il le reçut honorablement à l'hommage, mais encore qu'il l'adopta pour son fils. Comme Charles n'avait point d'enfant légitime, la portée de cette adoption ne se bornait point à l'expression d'une vaine formule de bienveillance. Quelles qu'aient été, à cet égard, les propres intentions de l'empereur, il n'en est pas moins certain que cette désignation fut accueillie sérieusement par tous les partisans de la maison de Charlemagne en légitime descendance. Un des plus singuliers monuments de l'histoire contemporaine nous en fournit la preuve. Nous voulons parler de la vision de Charles le Gros, que les Chroniques de Saint-Denis ont attribuée mal à propos à son prédécesseur, Charles le Chauve.

Quelques détails préliminaires sont indispensables à l'intelligence de ce *factum* en forme de légende, où la religion du temps prête un appui si bizarre à la politique.

Nous avons vu qu'après la mort de Louis & de Karloman, fils de Louis le Bègue, les seigneurs franks, sans tenir nul compte du jeune Charles, son dernier fils, s'étaient empressés d'appeler au trône Charles le Gros, roi d'Allemagne & empereur d'Italie. Mais ce prince ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues de lui ; loin de s'élever à la hauteur de sa fortune, son esprit, au contraire, parut diminuer à mesure que ses états augmentaient. Perdu de réputation en France par le honteux traité qu'il avait conclu avec les Normands sous les murs de Paris, il acheva de se couvrir de mépris en Allemagne par le scandale de ses démêlés domestiques. Il n'était pas encore tombé du trône que déjà l'on songeait de toutes parts à son successeur. Cette succession cependant, à ne considérer que l'usage établi sous la seconde race de ne donner aucun rang aux enfants naturels, ne regardait qu'un seul prince, le jeune Charles, fils posthume de Louis le Bègue.

Mais on a vu que la naissance des enfants des deux lits de ce prince, ayant été mise en question à l'époque de sa mort, la nation s'était décidée en faveur des fils d'Ansgarde, Louis & Karloman, & que par conséquent la légitimité de Charles était restée douteuse. En effet, les deux mariages ayant eu lieu en même temps, il fallait que l'un des deux fût nul & n'eût produit que des fruits adultérins. Aussi la succession de son père avait-elle été deux fois ouverte sans qu'il fût question de

Charles, auquel on ne songea que beaucoup plus tard, lorsque sa naissance, quelle qu'elle fût, lui donnait encore des droits supérieurs à ceux de son concurrent à la couronne. Ce moment n'était pas encore arrivé pour le fils de Louis le Bègue, & comme s'il n'eût pas existé, le défaut d'héritier en ligne légitime & masculine donna naissance à un nouvel ordre de prétentions à la succession de Charles le Gros. Arnould, duc de Carinthie, fils naturel de Karloman, dernier roi de Bavière, se mit audacieusement sur les rangs, en qualité de descendant par les mâles de Charlemagne, tandis que Louis, Bérenger, duc de Frioul, Guy, duc de Spolette, s'apprêtaient à faire valoir de leur côté les droits que des princesses carlovingiennes avaient portés dans leur maison. Nous n'avons à nous occuper en ce moment que du fils d'Hermengarde, & de ce qui fut essayé en sa faveur dans le court intervalle qui suivit son adoption par Charles le Gros, & précéda la déposition de cet infortuné monarque.

Les apparitions & les visions sous des formes empruntées aux vérités de la religion & aux fables du paganisme, jouaient un rôle important dans la société de cette époque. C'était le type adopté pour donner des avis aux peuples & aux rois & les rappeler à la vertu par la crainte des châtiments éternels. Mais ces avis ne furent pas toujours désintéressés, & le clergé ne tarda pas à mettre son intérêt particulier sous la protection de ces révéla-

tions mystérieuses. Il est hors de doute que le génie de Dante n'ait puisé à ces sources vulgaires le plan & la distribution de sa *Divine Comédie*. Nous verrons même qu'il n'est pas le premier qui se soit avisé de placer ses ennemis dans l'enfer, & ses amis dans le paradis. Les évêques des provinces de Reims & de Rouen assurèrent, dans une lettre adressée à Louis, roi de Germanie, qu'il avait été révélé à Euchérius, évêque d'Orléans, que Charles Martel était damné pour avoir pris les biens de l'Église, & que son tombeau ayant été ouvert en présence de plusieurs saints prélats, on n'y avait trouvé qu'un dragon affreux qui s'était envolé dans un tourbillon d'épaisse fumée.

Nous nous bornerons à citer ici la vision de Wetin, moine de Richenaw, que l'on ne se contenta pas d'écrire en prose & qui obtint les honneurs du poème épique. Cette vision, comme toutes celles de cette époque, ne s'écarte guère du même cadre. Ce sont toujours des empereurs, des princes & des évêques jetés dans les tourments de l'enfer pour leurs crimes ou récompensés de toutes les joies du paradis pour leurs vertus & leurs pieuses fondations. Mais il n'en est aucune dont le but politique soit plus transparent que celle où Charles le Gros, de sa personne, fut mis en scène par les partisans du fils de Boson. Il ne s'agissait de rien moins que de désigner ce jeune prince héritier de l'empire en faisant, pour ainsi dire, confirmer son

adoption par un ordre émané du ciel. On ignore quel fut l'auteur de cette vision; mais on doit supposer que la reine Hermengarde ne fut pas étrangère aux inspirations du moine qui lui donna cours. Il était difficile au surplus de rencontrer un sujet dont le caractère prêtât mieux aux visions que celui de Charles le Gros, prince faible, valétudinaire, plongé dans de profondes mélancolies, & se croyant parfois possédé du démon jusqu'à se faire publiquement exorciser.

Cette pièce résumant toutes celles du même genre, & ne manquant ni d'invention ni d'originalité, on ne sera pas étonné que nous en donnions ici une traduction littérale & complète.

TRADUCTION

« La vision qu'eut Charles. — Au nom du Christ, roi des rois, moi, Charles, par la miséricorde de Dieu, roi des Germains, patrice des Romains & empereur des Franks, la sainte nuit d'un dimanche, au retour de l'office de matines, comme j'allais me reposer, une voix terrible retentit à mes oreilles & me dit : « Charles, ton esprit va « sortir de ton corps; tu viendras & tu verras « les jugements de Dieu & ta propre destinée, « & cependant après une heure au plus ton esprit « te sera rendu. » A l'instant je fus ravi en esprit, & celui qui m'enleva était d'une blancheur éblou-

issante & il tenait dans sa main un peloton de lin répandant une lumière aussi vive que celle que projettent les rayons d'une comète, & il se mit à le dérouler en me disant : « Prends le fil de ce « brillant peloton & l'attache & le noue fortement « au pouce de ta main droite, car il te servira de « guide dans les labyrinthes de l'enfer. » Cela dit, il marcha rapidement devant moi en déroulant le peloton lumineux, & me conduisit dans des abîmes enflammés où bouillaient des puits remplis de poix, de soufre, de plomb, de cire & de suif. J'y trouvai des prélats de la cour de mon père & de mes oncles; & comme, tout tremblant, je leur demandais pourquoi ils souffraient de si durs tourments, ils me répondaient : « Nous « fûmes les évêques de ton père & de tes oncles, « & au lieu de les porter eux & leurs peuples « à la paix & à l'union, comme c'était notre « devoir, nous avons semé parmi eux le trouble « & la discorde. C'est pourquoi nous sommes en « compagnie des homicides & des brigands brûlés « dans ces souterrains infernaux, où viendront à « leur tour tes évêques & tes satellites qui se « souillent des mêmes crimes. » Et tandis que j'écoutais en frémissant, voici qu'une nuée de noirs démons s'abattit devant moi, armés de crocs enflammés à l'aide desquels ils s'efforçaient de happer & de tirer à eux le fil du peloton que je tenais dans ma main; mais, repoussés par l'éclat de la lumière qu'il jetait, ils ne pouvaient y

atteindre. Passant ensuite derrière moi, ils essayèrent de m'accrocher & de me précipiter dans les puits de soufre; mais mon conducteur jeta & doubla sur mes épaules le fil du peloton qu'il tenait & me tira fortement à lui, & nous gravîmes ainsi de hautes montagnes enflammées d'où l'on voyait sourdre des lacs, dès fleuves roulant des nappes bouillantes de tous les métaux qui existent. J'y trouvai grand nombre d'âmes des hommes & des princes de mon père & de mes frères, les uns plongés jusqu'aux cheveux, les autres jusqu'au menton, les autres jusqu'au nombril. Ils me crièrent en se lamentant : « C'est « pour avoir aimé avec toi, ton père & tes oncles, « les combats, le meurtre & le pillage, par « convoitise des biens terrestres, que nous subissons « dans ces fleuves de métal bouillant des supplices « toujours nouveaux. » Et tandis que plein d'effroi je prêtais l'oreille à leurs lamentations, j'entendis une âme criant derrière moi: « Les puissants « seront puissamment tourmentés.» Je regardai & je vis sur la rive du fleuve bouillant des fournaises de poix & de soufre pleines de grands dragons & de serpents de toute espèce. Là, se trouvaient aussi quelques princes de mon père, de mes frères *& des miens* qui me disaient: « Hélas! « Charles, tu vois quels durs tourments nous « souffrons pour notre malice, notre orgueil & « les conseils intéressés & perfides que nous « avons donnés à nos rois & à toi-même. » Tandis

que pleurant, je m'apitoyais sur leur sort, d'énormes dragons, la gueule enflammée & béante, se précipitèrent sur moi; mais la vertu du fil lumineux me garantit encore de leurs atteintes, & je fus de nouveau rapidement enlevé par mon guide. Nous descendîmes dans une vallée merveilleusement grande & divisée en deux parties, l'une couverte des vapeurs d'une fournaise embrasée, l'autre aussi belle & délicieuse qu'il me serait possible de l'exprimer. Je me tournai vers la partie enveloppée par les vapeurs embrasées & j'y vis plusieurs rois de ma lignée en proie aux plus horribles tourments, & pouvant à peine respirer; il me sembla que j'allais être moi-même précipité dans ces tourments par les gigantesques démons qui attisaient les feux de toute espèce qui dévoraient la vallée. Dans cet instant d'angoisse, j'aperçus l'autre côté de la vallée qui commençait à s'éclaircir & laissait voir deux fontaines, l'une d'eau très-chaude, l'autre d'eau claire & tiède, & auprès se trouvaient deux immenses tonneaux. Dans le tonneau rempli d'eau bouillante je vis mon père Louis plongé jusqu'à la ceinture, & mon seigneur, d'une voix gémissante m'adressa ces paroles: « Charles, rassure-toi, car je « sais que ton esprit retournera dans ton corps. « Dieu a permis que tu vinsses ici pour voir les « peines que nous souffrons, moi & les autres, « pour nos péchés. Un jour, je suis dans ce « tonneau d'eau bouillante; un autre jour, je suis « transporté dans cet autre suave tonneau, &

« cela s'opère par les prières de saint Pierre & « de saint Rémy dont la protection a jusqu'ici « conservé notre race sur le trône. Mais si tu « me viens en aide, toi, mes fidèles évêques & « abbés, & tout l'ordre ecclésiastique, par des « messes, des offrandes & des aumônes, je ne « tarderai pas à être délivré de ce tonneau d'eau « bouillante; car, mon frère Lothaire et son « fils Louis, grâce à l'intercession de ces mêmes « saints, en ont été affranchis & déjà conduits « au paradis de Dieu. » Et il ajouta: « Regarde « à gauche ! » Et, tournant la tête, à l'instant je vis deux grands & profonds tonneaux pleins d'eau bouillante. « Voilà ce qui t'est réservé si tu ne « t'amendes & ne fais pénitence de tes péchés. » Je frissonnai d'horreur & mon guide me dit : « Suis-moi à droite dans la délicieuse vallée du « paradis. » Je n'avançai pas longtemps sans contempler au milieu d'un cercle lumineux & parmi les plus illustres rois, mon oncle Lothaire assis sur une topaze d'une grandeur merveilleuse & couronné d'un diadême magnifique; son fils Louis siégeait à ses côtés dans le même appareil, &, me voyant, il se hâta de m'appeler en me disant : « Charles, aujourd'hui mon troisième « successeur à l'empire romain, approche. Je sais « que tu viens de visiter le séjour de douleur où « ton père subit encore les peines dues à ses « péchés; mais il ne tardera pas à être délivré, « comme nous l'avons été déjà par les mérites de

« saint Pierre & de saint Rémy; car Dieu a mis « la nation des Franks sous le patronage de saint « Rémy, & s'il ne fût venu en aide aux faibles « rejetons de notre race, elle eût déjà cessé de « régner. Apprends donc qu'avant peu de jours « tu seras privé du pouvoir impérial & que tu ne « vivras guère après. » Alors Louis me regardant en face me dit : « L'Empire romain que tu as « possédé jusqu'ici revient par droit héréditaire « à Louis, le fils de ma fille. » A l'instant, je vis apparaître devant moi *l'enfantelet* Louis; et son aïeul Lothaire, les regards fixés sur lui, me dit : « Il en sera de cet enfant comme de celui que « Notre-Seigneur amena au milieu de ses disciples « en leur disant : « *C'est à ceux-ci qu'appartient « le royaume des cieux.* » « Remets-lui donc « l'empire par le fil que tu tiens à ta main. » Alors, moi, dénouant le fil de mon pouce, je l'investis de la monarchie entière de l'empire, tandis que le peloton se ramassait de lui-même dans la main de l'enfant. Immédiatement mon esprit grandement las & ému retourna dans mon corps.

« Que tous sachent donc, bon gré, malgré, que c'est la volonté de Dieu que l'empire entier revienne dans sa main, & que puisqu'il ne m'est pas donné de vivre assez pour le faire, c'est ce que se chargera d'exécuter le souverain maître des vivants & des morts qui règne & règnera jusqu'à la fin des siècles. Ainsi soit-il.»

Il est évident que cette vision ne peut être attribuée qu'à Charles le Gros & que l'enfant désigné par l'empereur Louis comme le fils de sa fille n'est autre que le fils d'Hermengarde. C'est ce qu'Albéric de Trois-Fontaines, compilateur & chroniqueur du XII^e^ siècle, qui s'est particulièrement occupé des généalogies historiques, avait reconnu longtemps avant les critiques du XVIII^e^ siècle. Dans une rapide analyse de la version que Guillaume de Malmesbury a donnée de cette vision de Charles le Gros, Albéric ajoute en termes exprès que cet enfant, investi de la dignité impériale par l'ordre de son aïeul Lothaire, était le fils d'Hermengarde, fille de l'empereur Louis, & du roi Boson.

Cette pièce, composée dans le but de seconder les prétentions du jeune Louis à l'empire, devait nécessairement répondre aux vœux d'un parti travaillant en sa faveur; mais comme toutes ces combinaisons avortèrent peu de mois après, elles ont laissé si peu de traces dans l'histoire, qu'il n'en a pas plus été question que si elles n'avaient jamais existé. En effet, Arnoul, duc de Carinthie, ne laissa à personne le loisir de s'occuper de la succession de Charles le Gros dont il fit l'ouverture avant sa mort. Il prit si bien ses mesures, que les seigneurs assemblés à Tribur au mois de novembre 887, l'élevèrent sur le trône à la place de son oncle. Chassé de son palais, tombé du faîte des grandeurs dans le dernier abaissement, Charles,

du moins, fut assez heureux pour ne pas survivre longtemps à sa déposition. Il mourut deux mois après, le 13 janvier 888, à Neidingen, petit village de la Souabe, laissant dans une seule vie l'exemple de toutes les extrémités d'élévation & de misère auxquelles peut toucher la condition humaine; &, pour tout dire, les avantages qu'Hermengarde retira de son voyage ne consistèrent qu'en un diplôme dans lequel l'empereur l'appelle sa nièce & par lequel il lui confirme, ainsi qu'à son fils Louis, tous les biens & les droits dont ils jouissaient en Italie.

La mort de l'empereur donna carrière à toutes les ambitions qu'avait éveillées le dangereux exemple d'Arnoul. Guy, duc de Spolète, s'autorise de quelque parenté avec la maison de Charlemagne pour se faire couronner à Rome, par le pape Etienne V, roi de France. Passant aussitôt les Alpes, il entra dans la Lorraine & s'avança jusqu'à Metz où il se fit de nouveau couronner par l'évêque Geilon. Mais il trouva le trône occupé par Eudes ou Odon, fils de Robert le Fort & défenseur de Paris, que les seigneurs franks venaient d'élire sans plus s'inquiéter des prétentions de Guy que des droits du jeune Charles le Simple. Guy se hâta de reprendre la route de l'Italie où Bérenger, duc de Frioul, petit-fils, par sa mère, de Louis le Débonnaire, s'était fait déclarer roi. Tandis qu'il cherche à regagner le terrain que son absence lui avait fait perdre, une nouvelle

royauté s'établissait encore au-delà des Alpes. Rodolphe Welf, abbé comte de Saint-Maurice dans le Valais, réunit dans cette abbaye quelques seigneurs & évêques du pays & s'y fit couronner roi. Ce fut le commencement de ce royaume connu sous le nom de royaume de Bourgogne transjurane, dont l'histoire va bientôt se mêler à celle de l'autre royaume de Bourgogne fondé par Boson. Toutefois, la clarté de notre récit exige que nous abordions l'histoire du premier avant de poursuivre celle du second. Nous ne nous occuperons donc, pour le moment, que des faits de l'histoire de Rodolphe qui se lient forcément à celle de Louis.

Les actes de l'élection de Rodolphe n'ayant pas été conservés, on ignore les noms des seigneurs & des prélats qui s'associèrent à cette nouvelle usurpation. Mais Théodoric, archevêque de Besançon, prenant la qualité de chancelier au bas d'une donation faite par ce prince le 10 avril 888, on doit en inférer qu'une partie de la haute Bourgogne reconnut sa domination. L'autre partie, comprenant la contrée connue au moyen âge sous le nom de comté de Scoding, fut, tour à tour, occupée par Rodolphe & par Louis, s'il faut ajouter foi aux chartes émanées de ces deux princes. Ainsi voyons-nous Bernon, abbé de Gigny dans le Jura, réclamer auprès d'Hermengarde la petite abbaye de Baume sur la Seille, qu'il avait reçue de Rodolphe & de laquelle s'était emparé à son préjudice un vassal de la reine nommé Bernard. Il résulte-

rait de cette réclamation que les moines prenaient de toute main, & qu'une fois investis d'une propriété, ils ne pouvaient plus en être dépouillés. C'est dans ce sens du moins que la question fut tranchée par la reine Hermengarde séant en cour de justice à Varennes, lieu dont on n'a pu déterminer la situation à raison de ses nombreux homonymes. Après avoir donné la traduction de cette curieuse *notice,* nous essaierons d'éclaircir les difficultés que soulève la date qui lui a été attribuée par Guichenon & par les Bénédictins.

PLAID DE VARENNES

« L'an de l'Incarnation de N. S. 898, indic-
« tion VIII, la reine Hermengarde, accompagnée
« de tous les magnats de Louis, fils de Boson,
« s'étant rendue à Varennes pour y tenir cour de
« justice, devant elle se présentèrent les moines
« du monastère de Gigny, c'est-à-dire l'abbé
« Bernon & ses frères, portant plainte & se com-
« plaignant humblement de ce que Bernard,
« vassal de la reine, s'était injustement emparé
« de leurs biens, c'est à savoir, de la chapelle
« de Baume qu'ils avaient acquise dernièrement par
« une donation solennelle du roi Rodolphe; ce
« qu'ayant ouï & diligemment examiné, la très-

« bénigne reine, comme aussi les seigneurs qui, « de toutes parts, s'étaient rendus à cette assem- « blée, ils firent comparaître devant eux le susdit « Bernard & lui demandèrent à quel titre il pos- « sédait ces biens. Bernard répondit qu'il croyait « les tenir par don de Louis; mais cette réponse « ne parut satisfaisante ni à la reine, ni aux autres « assistants. En conséquence, de par la reine, « Bernard déguerpit le lieu en question, & promit « qu'à l'avenir, il n'en inquiéterait plus les pos- « sesseurs. Le différend ainsi terminé, la reine « souveraine *(dominatrix)* ordonna à l'abbé d'en « dresser acte, afin que, dorénavant, les droits du « monastère sur cette église demeurassent à l'abri « de toute contestation; & à telles fins que cet « acte soit ferme & stable pour longtemps, elle « le signa de sa main & ordonna de le signer à « tous les évêques & seigneurs présents. Seing de « Bernard qui fit le déguerpissement ; seing de la « reine Hermengarde qui le fit faire & ordonna de « le signer; seing de Rostaing, archevêque d'Arles; « seing d'Ardrade, évêque de la sainte église de « Châlon; seing d'Isaac, évêque de Grenoble. « Ont souscrit le glorieux comte Richard; Wido, « comte; Hugues, comte; Adelelme, comte; « Baterius, comte; Teutbertus, comte; Rage- « nardus, comte; Ansigis; Rainbaldus, *Numicula- « tor;* Gosmarus, Adelardus, Adelmarus.

« Fait à Varennes. »

Il résulte des termes répétés de cette charte

qu'elle appartient à la régence d'Hermengarde & qu'elle est, par conséquent, antérieure au concile de Valence où Louis fut déclaré roi l'an 890. La reine Hermengarde, *Dominatrix Regina*, agit en souveraine comme tutrice de son fils qui n'est encore désigné que sous le nom de Louis, fils de Boson. Il faut donc s'en rapporter à l'indiction VIII, qui correspond à l'année 889-890, & croire que la date de 898 est une erreur, soit du scribe du temps, soit des éditeurs modernes. Dom Bouquet s'en était aperçu, mais trouvant dans les chartes de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, une donation faite par ce prince au même abbé Bernon, sous la date de l'an 904, il a pensé que cette donation était celle dont il est question dans le plaid de Varennes, & que, par conséquent, ce plaid devait être rejeté à l'année 905 également sous la VIII^me^ indiction. Nous croyons qu'au lieu de rectifier la date du plaid de Varennes par celle de la charte du roi Rodolphe, il aurait agi plus judicieusement en rectifiant la date de la charte par celle du plaid. Il existe en effet une lettre ou bulle du pape Formose, datée de la XIII^me^ indiction, qui répond à l'année 895-896, confirmant à l'abbaye de Gigny, en la personne de son abbé Bernon, toutes les donations qu'elle avait obtenues des rois & des princes, notamment la donation de l'église de Baume. Formose étant mort, au plus tard l'an 896, cette date ne peut être sujette à contestation. Il y a plus: les termes de la dona-

tion de Rodolphe indiquent que l'abbaye de Gigny était alors en construction. « Le vénérable Bernon, « très-révérendissime abbé, s'est présenté devant « notre Grandeur, demandant que nous voulussions « enrichir de quelques-uns de nos biens le monas- « tère que ses frères & lui tiennent et construisent, « selon les loix, au lieu de Gigny, *tenent vel* « *construunt regulariter.* » La correction de Dom Bouquet est d'autant moins admissible que, dans toutes les chartes postérieures au concile de Valence, c'est-à-dire à l'année 890, Louis prend toujours le titre de roi, comme celui d'empereur dans toutes les chartes qui ont suivi son élection à l'empire, l'an 901.

La solution de cette question chronologique appartenait de droit à l'auteur d'une histoire très-détaillée de l'abbaye de Gigny; mais il s'est contenté de faire observer que, bien que la donation de Rodolphe soit datée de Neuville, le 10 décembre 904, il est probable qu'il faut lire 894, cette charte étant formellement rappelée dans une bulle de 895 & dans une sentence de 898. Nous n'en persistons pas moins à croire que cette sentence, connue dans l'histoire sous le nom de plaid de Varennes, est antérieure à l'élection de Louis au concile de Valence, & que la fondation de l'abbaye de Gigny a précédé cette élection dont la date n'est point contestable.

La déposition & la mort de Charles le Gros avaient fait évanouir toutes les espérances qu'Her-

mengarde avait conçues des généreux mouvements de l'empereur envers son jeune parent. Alarmée, à juste titre, du voisinage d'un nouveau prince aussi entreprenant que Rodolphe, elle résolut d'assurer la position de son fils en le faisant sacrer & couronner roi. Mais, loin de s'engager témérairement dans l'exécution d'un pareil dessein, l'habile princesse s'occupa d'abord de rechercher le concours de ceux-là même dont elle avait à craindre l'opposition. Barnoin, archevêque de Vienne, non moins dévoué à la famille de Boson que son prédécesseur Ottramm, fut chargé d'aller à Rome ménager l'assentiment du pape Etienne V, tandis qu'Hermengarde elle-même, au mois de mai 890, se rendait en Franconie auprès de l'empereur qui tenait une diète à Foracheim. Elle savait tout le prix qu'à raison de ses droits équivoques, Arnoul attachait à la reconnaissance de sa suprématie impériale, & n'ignorait pas non plus l'irritation qu'avait excitée chez ce prince l'entreprise de Rodolphe dont les émissaires cherchaient à soulever la province de Lorraine.

Hermengarde n'épargna rien de ce qui pouvait, d'ailleurs, lui préparer une réception favorable, & les Annales de Fulde ont pris soin de nous apprendre que la veuve de l'usurpateur Boson, venant avec de grands présents, reçut de l'empereur l'accueil le plus honorable. Ces moines allemands, qui ne trouvent jamais que des paroles brèves & haineuses lorsqu'il s'agit de Boson ou de sa

famille, se bornent à ajouter que, Hermengarde, congédiée, retourna chez elle; mais nous verrons bientôt qu'elle ne partit point sans avoir atteint le but de son voyage, & que le bâtard de Karloman se montra plus déférant qu'ils ne le disent à la fille des empereurs.

Les négociations de Barnoin n'avaient pas été moins heureuses à Rome que celles de la reine en Allemagne. Le pape Etienne s'était de lui-même prononcé en faveur de l'élection du fils de Boson & n'avait pas hésité à remettre à l'archevêque une lettre par laquelle il engageait les évêques du royaume de Bourgogne à déférer la couronne au prince Louis. Les seigneurs du pays dont nous avons vu les principaux siéger à l'assemblée de Varennes, n'étant pas moins bien disposés que les prélats, il fut décidé qu'on se réunirait immédiatement à Valence. Nous ne saurions attribuer le choix de cette ville qu'à sa position centrale & à la règle que l'on observait jadis de faire participer chaque cité à son tour aux grands événements de la vie publique. Il serait, au surplus, difficile d'entrer sur cette assemblée de Valence dans des détails que ne reproduirait pas la traduction du seul monument qui en ait été conservé.

CONCILE DE VALENCE

TRADUCTION

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 890, indic-
« tion VIII^me^, le pieux & très-vénérable Barnoin,
« archevêque du saint siége de Vienne, étant allé
« à Rome pour quelques affaires relatives, tant à
« son église qu'à la situation critique de tout le
« royaume, fut convié par le Seigneur apostoli-
« que auquel appartient le soin de toutes les égli-
« ses, de lui faire connaître ce qu'il savait des
« troubles de ce royaume, & comment, depuis la
« mort du très-glorieux empereur Charles (le
« Gros), se trouvant quelque temps sans roi ni
« prince, il était désolé de toutes parts non-seu-
« lement par ses propres habitants que ne retenait
« la verge d'aucun maître, mais encore par les
« païens, puisque d'un côté s'avançaient les Nor-
« mands ravageant tout ce qui se trouvait sur leur
« passage, & que de l'autre, les Sarrazins non
« moins barbares avaient presque réduit la Pro-
« vence en solitude. Touché jusqu'aux larmes de
« ces détails & de bien d'autres, le révérendissime
« Seigneur apostolique Étienne n'y vit d'autre
« remède que d'inviter par ses paroles & par ses
« lettres les plus pressantes tous les archevêques
« & autres vénérables prélats des Gaules cisalpines
« à se réunir pour déférer d'un commun accord la

« couronne à Louis, petit-fils de feu le très-glo-
« rieux empereur Louis. Assurés donc de l'assen-
« timent de notre sainte mère catholique & apos-
« tolique, nous nous sommes assemblés dans la
« ville de Valence, savoir: le seigneur Aurélien,
« archevêque du siége de Lyon; le seigneur Ros-
« taing, archevêque de la ville d'Arles; le véné-
« rable Arnaud, archevêque d'Embrun; & aussi
« le seigneur Barnoin, archevêque de Vienne
« (interprète auprès de nous des volontés du Sei-
« gneur apostolique); avec plusieurs autres évê-
« ques, pour traiter & rechercher ensemble, sous
« l'inspiration de Dieu, s'il était juste & raison-
« nable d'élire pour notre roi celui que désigne à
« nos suffrages le Seigneur apostolique dont nous
« avons les lettres dans nos mains. Tous ont
« déclaré à l'unanimité qu'on ne pouvait mieux
« choisir qu'un prince issu de race impériale &
« donnant dans son enfance les plus heureuses
« espérances; & s'il est vrai qu'il soit incapable
« par son âge de réprimer en personne la furie des
« barbares, elle sera combattue par l'assistance
« & la valeur des nobles princes assemblés ici,
« notamment, par l'aide du très-illustre & excel-
« lent prince le duc Richard. On n'ignore pas non
« plus ce que doit déjà le royaume à l'habileté &
« à la prudence vraiment divine de la très-glo-
« rieuse reine Hermengarde; joignez-y les repré-
« sentations des évêques & les conseils des grands
« du royaume, & rien ne périclitera. Cette confiance

« nous a portés à croire que nous agissons par « l'inspiration de Dieu en élisant & en proposant « à l'onction royale le fils du très-excellent roi « Boson. Nous l'en jugeons d'autant plus digne « que déjà l'éminentissime empereur Charles lui « avait concédé la dignité royale, & que son « successeur Arnoul agissant en la même qua- « lité, nous a fait savoir par ses doctes ambassa- « deurs, l'évêque Réoculf & le comte Bertald, « qu'il se déclarait le défenseur & le protecteur « de ce royaume. Forts d'un pareil concours, « nous tous réunis dans cette ville de Valence, « avons d'un accord unanime décrété cette élection, « & après l'avoir ratifiée par nos mains, confiants « dans sa durée, nous l'avons tous signée. »

Jusqu'à l'époque de cette élection les chartes de l'église de Vienne ne sont datées que de l'année..... après la mort de Boson roi. Telle est la date d'une concession faite par l'archevêque Barnoin, tant en son nom qu'au nom des prêtres & des clercs de l'église de Saint-Maurice à un nommé Randric & à sa femme Raingarde. Il y est dit qu'en retour de la donation qu'ils avaient faite à l'église d'une métairie située dans le comté de Vienne, l'archevêque leur rendait cette métairie & y ajoutait sous forme de bénéfice pour rémunération de leur pieuse libéralité, un certain nombre de mas cultivés & incultes. Les donataires en disposeraient librement & convenablement pendant tous les jours de leur vie, à condition de les cultiver, de les améliorer

& de payer chaque année au collecteur de l'église, à la fête de saint Maurice, comme droit d'investiture, un boisseau de froment & un muid de vin, & à la condition aussi, qu'après leur décès, ce qu'ils avaient donné & ce qu'ils avaient reçu feraient également retour à l'église. Cet acte passé publiquement à Vienne est signé par Barnoin, humble archevêque de la sainte église de Vienne; Teutelmus, diacre; Warnefrid, prévôt; Ingelbordus, doyen; Erlenus, prêtre; Valdo, prêtre, etc; il se termine de la sorte : « Moi, Ricmodus, diacre, j'ai écrit cette prestaire & l'ai datée du mois d'octobre l'an III après la mort de Boson roi. »

Cet acte n'est pas moins important par sa forme que par sa date. Il nous donne la formule d'une espèce de contrat fort en usage à cette époque & connue sous le nom de concession *in præstariam*, du verbe de la basse latinité *præstare*, prêter, comme si cette concession n'était réellement qu'un prêt. L'Église ne pouvant suffire à la garde & à l'administration de tous les biens qu'elle devait à la piété des fidèles, avait cherché le moyen de concilier ses intérêts avec ceux de ses bienfaiteurs. Elle n'en avait pas trouvé de meilleur que de leur concéder, à charge d'une certaine redevance, l'usufruit des biens qui lui étaient donnés & que souvent elle tenait de ceux-là mêmes auxquels elle les rétrocédait. Souvent aussi l'Église ajoutait, comme en cette circonstance, au revenu de l'héritage concédé, la jouissance d'autres biens d'égale

ou de plus grande valeur, pour récompenser, en quelque façon, la libéralité du donateur. Lorsque, plus tard, les enfants voulaient impétrer la continuation de la jouissance des biens donnés par leurs parents, ils ne l'obtenaient que par quelque nouvelle aliénation de leur propre héritage. On conçoit la masse énorme de propriétés que le cours des générations accumulait ainsi dans les mains des prêtres & des moines. D'un autre côté, ces donations aussi fréquentes que peu méritoires, puisqu'elles ne dépouillaient guère les donateurs qu'au préjudice de leurs héritiers, suscitèrent une foule de contestations qui ne contribuèrent pas médiocrement à aigrir l'esprit des populations contre les églises & les monastères. Tandis que le faible subissait à regret la loi du contrat, l'homme puissant s'en affranchissait par la force, & répondait aux excommunications par la guerre & le pillage.

Il existe dans le cartulaire de l'église de Vienne plusieurs chartes émanées de l'archevêque Barnoin, qui rappellent l'élection du jeune roi & qui, suppléant aux signatures qui manquent dans les actes du concile de Valence, établissent de la manière la plus formelle que cette élection ne fut pas seulement une entreprise du clergé, mais le résultat du concours unanime des évêques & des grands seigneurs, enfin de tous les princes laïques & séculiers du pays.

Il est inutile d'en citer plus de deux:

La première, contenant une donation en faveur

de l'église de Saint-Vallier & de saint Etienne, son patron, est datée du mois de février, l'an premier où Louis fut appelé & élu roi par les nobles princes de ce pays, indiction IX (l'an 891).

La seconde, contenant également une donation au monastère de Saint-Theudère, porte cette date : le IV des nones de décembre, l'année IV^me^ où Louis fut appelé & élu roi par les princes & les grands de la terre. (Le 2 décembre de l'an 894).

Il est évident qu'il ne nous est parvenu de ce concile de Valence, de cette pièce importante, qu'une copie dépourvue du nom de tous les souscripteurs & qu'on ne peut se faire une idée de la circonscription du royaume qu'en supposant les évêques diocésains présents ou engagés par la signature de leurs métropolitains. Dans cette hypothèse, que justifient un grand nombre de chartes, la souveraineté de Louis se serait étendue à peu près sur les mêmes provinces qu'avait possédées son père au début de son usurpation. L'absence à l'assemblée de Valence de l'archevêque de Besançon, l'un des signataires du concile de Mantaille, constaterait seulement la perte d'une partie de la haute Bourgogne qui s'était soumise à Rodolphe avec les diocèses de Lausanne & de Genève.

On voit aussi que l'empereur Charles le Gros, après la mort de Boson, avait été reconnu pour souverain immédiat du royaume de Bourgogne, & que la reine Hermengarde ne l'avait gouverné que sous la suzeraineté de ce prince. L'autorisa-

tion accordée par son successeur Arnoul & la présence de ses ambassadeurs ne laissent aucun doute sur la séparation de ces provinces d'avec le royaume de France. Nous n'en ferions pas la remarque si ce fait n'avait été contesté par des écrivains modernes que nous aurons plus loin l'occasion de réfuter complétement. S'il est vrai que le comte Richard, dont le nom est invoqué dans cet acte de Valence, se soit opposé à l'usurpation de son frère Boson, par fidélité au sang de Charlemagne, sa conduite en cette circonstance paraît difficile à expliquer. En effet, ce sang coulait encore dans les veines du jeune Charles le Simple que son père mourant avait confié à sa loyauté, & dont plus tard il soutint les droits contre le roi Robert. Mais la vie de ce prince offre tant de contradictions, qu'il ne nous semble pas moins distingué par sa dextérité politique que par son amour de la justice qui le fit surnommer le *Justicier*. Tour à tour allié à la légitimité et à l'usurpation, il combat le père & protége le fils, secourt Eudes & attaque Robert, défend Charles le Simple et épouse la sœur du nouveau roi de Bourgogne transjurane. La sévérité de ses principes ne fit aucun tort à sa fortune; de comte d'Autun, il devint marquis, puis duc de Bourgogne, & porta sa famille à un si haut degré d'élévation, que l'aîné de ses fils s'assit sur le trône de France.

CONCILE DE VIENNE

Le couronnement de Louis ayant assuré la paix dans le royaume, les évêques en profitèrent pour remédier aux abus et au relâchement de la discipline ecclésiastique. Le concile ou le synode qu'ils tinrent à cette occasion, est précédé, dans tous les recueils, de cet intitulé : Concile de Vienne, célébré par les évêques du *royaume d'Arles*, sous la présidence des légats du pape Formose, à Vienne, dans la basilique du Sauveur, l'an du Christ 892, seconde année du pontificat du même Formose.

Louis n'ayant jamais pris d'autres titres que ceux de roi de Bourgogne ou de Provence, cette qualification de royaume d'Arles ne permet pas de douter que les actes originaux de ce concile n'aient été perdus & qu'il ne nous en reste qu'un extrait dépourvu d'authenticité. Nous ne le reproduirons pas moins comme renseignement utile à la connaissance des mœurs de cette époque.

« *Préface.* Les canons suivants ont été faits l'an « de l'Incarnation du Seigneur 892, indiction X, « par le synode réuni à Vienne, métropole de la « Gaule, par ordre du Seigneur apostolique « Formose, en présence des légats du Saint-Siége « apostolique, les vénérables évêques Pascal & « Jean, & des autres évêques du même royaume « dont suivent les signatures, dans la cathédrale

« de la même ville consacrée sous le nom de Saint-
« Sauveur.

« *Les canons*: 1^er^. Que les laïques s'abstiennent
« d'envahir & d'usurper les biens ecclésiastiques,
« & que ceux qui sont convaincus de ce fait, soient
« avertis de s'amender, & s'ils n'obtempèrent pas
« à ces avertissements, qu'ils soient, après un
« délai convenable, excommuniés par la vertu du
« Saint-Esprit & l'autorité de l'apôtre saint Pierre.

« 2^me^. Qu'il en soit de même de ceux qui au-
« ront tué, châtré, mutilé, défiguré quelqu'un
« appartenant à la cléricature, sans en avoir fait
« pénitence.

« 3^me^. Que la même peine frappe quiconque
« aura frauduleusement détourné le legs pieux de
« l'évêque & du prêtre malade ou défunt.

« 4^me^. Qu'aucun laïque ne s'ingère de donner
« des églises ou d'en disposer sans la volonté & le
« consentement des évêques de qui elles dépen-
« dent, & que nulle taxe ne soit exigée ni extor-
« quée par violence des prêtres, en guise de pré-
« sent d'entrée, comme l'on dit, des églises.

« 5^me^. Que les prêtres de la campagne n'établis-
« sent pas leur domicile dans les villes & qu'ils
« ne gardent sous leur toit d'autres femmes que
« celles que permet l'autorité canonique. »

Jean Le Maire de Belges, poëte & historien du XVI^me^ siècle, qui passa plusieurs années de sa vie à Lyon, rapporte qu'il avait trouvé en un vieil livre de la *librairie* de l'abbaye d'Esnay un

texte de ce concile plus complet, à ce qu'il semble, que celui que nous venons de traduire. Il portait qu'il fut assemblé par le commandement du roy Louis, second de ce nom, surnommé le Balbe, & par le consentement de la Royne nommée Hermengarde. Il est évident que si le manuscrit eût nommé le royaume d'Arles, Jean Le Maire n'eût pas confondu Louis, fils de Boson, avec Louis le Bègue, mort depuis longtemps. L'intervention souveraine de Louis & de sa mère Hermengarde n'en est pas moins constatée.

Le 5me canon tel que le rapporte le même historien, présenterait une variante qui en changerait complétement le sens. Au lieu du mot *fœminas* pris dans une acception générale, Jean Le Maire lit : *fœminas suas*, & il conclut du pronom possessif qu'en ce temps-là, les prêtres étaient encore mariés. Nous n'entreprendrons pas de relever cette erreur ou cette malice qui tombe d'elle-même devant la simple construction de la phrase; elle n'en est pas moins au nombre des agréments qui ont mérité à l'ouvrage de Jean Le Maire l'honneur d'être traduit en latin par les protestants.

Enfin, les noms des prélats souscripteurs qui manquent dans les textes imprimés du concile de Vienne, se trouvaient dans le manuscrit de Jean Le Maire, qui cite entr'autres : Barnoin, archevêque de Vienne; Aurélien, archevêque de Lyon; Isaac, évêque de Grenoble, & un autre Isaac, évêque de Valence.

La pièce suivante, dans laquelle reparaissent Barnoin, archevêque, & ses deux suffragants, Isaac, évêque de Grenoble, & Isaac, évêque de Valence, se rapporte probablement au même synode de Vienne. Dans tous les cas, elle ne peut être que d'une époque assez rapprochée, & nous suppléerons à sa date en la plaçant ici.

Il paraît qu'à raison de certaines accusations dont le motif n'est pas expliqué, Bernard, évêque de Genève & aussi suffragant du siége métropolitain de Vienne, avait été cité à comparaître devant le prochain synode. Mais, soit que ce prélat n'eût point confiance dans la bonté de sa cause, soit qu'il obéît à d'autres influences, toujours est-il que, sur le bruit de la convocation d'un synode, il se hâta de venir à Vienne, &, prétextant, non-seulement de ses affaires particulières, mais encore d'une mission de son souverain le roi Rodolphe, il sollicita de l'archevêque la permission d'aller à Rome. Comme sa cause était une de celles dont on avait principalement à s'occuper, Barnoin ne se borna pas à refuser la permission, mais encore il lui intima verbalement, & plus tard par lettres, l'injonction de se trouver à Vienne pour le synode indiqué au 13 octobre. L'évêque de Genève n'en tint nul compte, & son absence fut remarquée avec douleur dans cette réunion composée des suffragants de l'archevêque de Vienne, que nous avons déjà nommés, & des députés des autres évêques de la contrée. Toutefois, avant d'avoir

recours aux censures canoniques, Barnoin & ses deux suffragants jugèrent qu'il était convenable & prudent de s'adresser à Rodolphe lui-même. Après avoir souhaité à ce très-clément prince toutes les béatitudes célestes & toutes les prospérités terrestres compatibles avec la fidélité qu'ils doivent à leur propre seigneur, ils lui expliquent l'affaire telle que nous venons de la rapporter. Comme l'église de Genève & son évêque sont soumis, par la faveur de Dieu, à son gouvernement, ils le supplient très-humblement, non-seulement de ne pas le retenir pour son service, mais de l'obliger, au besoin, à se rendre au nouveau synode qu'ils espèrent tenir, avec la permission de leur souverain, après la messe du premier dimanche qui suivra la fête de saint Martin. Ils finissent en assurant le roi, de la manière la plus formelle, qu'ils n'ont d'autre but que de satisfaire aux devoirs de leur ministère, & qu'il ne se passera rien dans cette assemblée qui soit de nature à offenser Dieu, sa royale autorité, ou porter le moindre préjudice à l'honneur & à la position de leur confrère.

Cette lettre est accompagnée d'une autre, adressée directement au clergé de Genève, que les évêques informent de ce qui s'est passé & dont ils réclament, sans doute, l'intervention officieuse auprès de Bernard. On apprend par cette pièce que le nouveau synode devait se tenir à Aoste, village situé à l'extrémité du diocèse de Vienne,

du côté de la Savoie, & plus important alors qu'il ne l'est aujourd'hui; mais la fin est tellement mutilée, qu'il est impossible d'en tirer autre chose.

Quoi qu'il en soit, ces deux pièces ne sont pas moins curieuses pour l'histoire de cette époque que pour la connaissance de la discipline ecclésiastique & des rapports qui existaient entre l'autorité civile & l'autorité religieuse.

On voit que le diocèse de Genève était du nombre de ceux qui s'étaient détachés du royaume de Boson pour s'unir à celui que Rodolphe venait de créer au préjudice de son fils. Nous ignorons si l'évêque Bernard avait pris une part active à cette séparation, & s'il avait assisté en personne à l'assemblée de Saint-Maurice; mais, dans tous les cas, sa position n'en était pas moins difficile. Il se trouvait entre son métropolitain & son souverain temporel, & ne pouvait obéir à l'un sans mécontenter l'autre. Rodolphe devait craindre, en effet, que la suprématie de l'archevêque ne s'exerçât au détriment de sa propre autorité, ou du moins, en l'amoindrissant aux yeux de ses nouveaux sujets. Ni ce prince, ni l'évêque n'étaient assez téméraires pour décliner une suprématie que protégeaient les foudres de la cour de Rome; mais ils cherchèrent adroitement le prétexte de se soustraire à son action immédiate. De son côté, l'archevêque de Vienne, jaloux de maintenir sa juridiction dans toute son intégrité, s'efforçait de

persuader à Rodolphe qu'il ne s'agissait que d'une affaire de pure discipline, & que sa royale autorité n'avait rien à souffrir de l'exercice de ses droits canoniques. Il laisse même entendre que l'évêque, pourvu qu'il se soumette, n'a rien à redouter de sa décision, & pousse la condescendance jusqu'à fixer le nouveau synode dans le lieu de son diocèse qui s'éloigne le plus de Vienne & se rapproche le plus de Genève.

L'histoire ne dit pas de quelle manière se termina cette négociation, mais l'on verra bientôt que ce n'était pas sans motifs que Rodolphe se méfiait des intentions des conseillers de Louis à son égard.

Ce prince continua pendant plusieurs années de régner sous la tutelle de sa mère, comme nous l'apprenons d'une charte par laquelle il confirme à l'église de Lyon toutes les donations qu'elle avait reçues des augustes empereurs ses ancêtres, Lothaire, Louis & Charles, des rois leurs fils & neveux, & aussi de son cousin le roi Louis. Cette concession est faite à la prière & par le conseil de sa très-glorieuse mère Hermengarde & en reconnaissance aussi des soins que lui avait donnés son précepteur le vénérable Aurélien, archevêque de cette ville. Elle débute en ces termes :

« Au nom de la sainte & indivisible Trinité,
« Louis, par la disposition de la divine Providence,
« roi; »

& se termine ainsi :

« Afin que ce décret soit à jamais observé, « nous l'avons signé de notre main & ordonné « qu'il soit muni de notre sceau.

« Seing de Louis, très-sérénissime roi.

« Warimbaldus, notaire, l'a reconnu pour Bar- « noin. Donné le 15 des kalendes d'avril, l'an de « l'Incarnation du Seigneur 892, & la seconde « année du règne de Louis en Bourgogne ou en « Provence, indiction X.

« Passé dans la ville de Lyon, au nom de Dieu, « Amen. »

Cette charte nous montre l'importance que Louis attachait à rappeler sa descendance impériale & à se porter en qualité de successeur, non-seulement de son grand-père l'empereur Louis, mais encore de son cousin Louis le Bègue. C'était la politique de sa famille. Elle consistait à nier la légitimité de la postérité de Louis le Bègue, & à présenter Louis comme appelé au trône par son extraction d'une princesse de la race de Charlemagne.

Cette charte nous apprend encore que l'archevêque de Lyon, Aurélien, avait été le précepteur du jeune prince & que l'archevêque de Vienne, Barnoin, remplissait auprès de lui les fonctions d'archi-chancelier attachées, pour ainsi dire, à son siége pendant toute la durée du royaume de Bourgogne. On voit que Louis prenait le titre de roi de Bourgogne ou de Provence. Il est assez difficile de décider s'il entendait par là que les noms de Bourgogne ou de Provence désignaient

indifféremment les pays sur lesquels il régnait, ou bien s'il reconnaissait que le nom de Provence convenait mieux à son royaume que celui de Bourgogne dont il ne possédait plus qu'une faible partie. Peut-être n'avait-il d'autre but que de se distinguer de son rival Rodolphe, qui prenait aussi le titre de roi des Bourguignons, & d'annoncer qu'il ne renonçait point à ses prétentions sur les provinces qu'il lui avait enlevées.

Quoi qu'il en soit, il ne prenait ni ne portait le nom de roi d'Arles, qui n'a été inventé que par les chroniqueurs du XII^me^ siècle. Remarquons aussi que la ville de Lyon dépendait du royaume de Provence, auquel elle n'a cessé d'appartenir jusqu'à son extinction, nonobstant ce qu'ont pu dire & imaginer les historiens & les légistes des rois de France.

La reine Hermengarde ne pouvait s'habituer à voir Rodolphe en possession des provinces qui avaient fait partie du royaume de son mari. Elle n'attendait qu'une occasion favorable pour recouvrer ce qu'elle regardait comme le patrimoine de son fils. Elle crut l'avoir trouvée à la nouvelle de la guerre qui venait d'éclater entre l'empereur Arnoul & Rodolphe.

Elle se rendit, en 994, au monastère de Loresheim où se trouvait Arnoul, & là elle obtint aisément d'un prince irrité qu'il investît son fils Louis d'un certain nombre de villes avec leurs territoires qu'occupait le roi de Bourgogne trans-

jurane. Le reste de ses états devait échoir à Zuentibold, bâtard d'Arnoul, qui venait de le créer roi de Lorraine. Les troupes de ce prince attaquèrent d'un côté Rodolphe, tandis que l'armée d'Hermengarde le pressait vivement de l'autre.

L'histoire est muette sur les événements de cette guerre & se contente de nous apprendre qu'elle se termina à l'avantage du roi de Bourgogne, qui sut résister à ses ennemis du nord & du midi, sans perdre rien de ses possessions.

Le 10 août de l'an 894, Louis se trouvant dans un château de ses états dont il est difficile de fixer la position, confirma, à la prière de sa mère la reine Hermengarde, la donation que le pieux roi Boson, son père, avait faite à l'église de Grenoble, de l'église de Sainte-Marie ou de Saint-Donat, avec toutes ses dépendances spirituelles. Il y est dit que cette église est située dans le comté de Vienne, dans le bourg de Jovinzieux. Aymar du Rivail raconte que l'église de Saint-Donat avait été construite sur un monticule, près de l'église de Sainte-Marie de Jovinzieux, par les soins du roi Boson, & que la dixième année de son règne, le quatre des nones de mai, il y avait fait transférer de Sisteron, le corps de saint Donat, & d'Embrun, les corps des saints martyrs Vincent, Oronce & Victor. Il y a erreur dans cette date, puisque Boson est mort le 11 janvier 887, dans la huitième année de son règne; mais le fait qu'il rapporte n'en paraît pas moins certain. Il

est établi par plusieurs actes du commencement du X^me^ siècle, que cette église était consacrée sous le vocable de sainte Marie, de saint Vincent ou de saint Donat; nous en tirons la conséquence que déjà, sous la fin du règne de Boson, les Sarrazins s'étaient avancés des côtes de la Provence jusque dans les Alpes dauphinoises, & que la translation des reliques honorées dans les églises de Sisteron & d'Embrun ne peut être attribuée qu'à la terreur inspirée par leurs ravages.

L'autorité de Louis n'avait pas été reconnue seulement dans le Dauphiné et le Lyonnais; elle s'étendait sur toute la Provence. Les actes et les contrats y dataient de l'année de son règne, & un historien de Provence rapporte que parmi les chartes anciennes conservées dans le cabinet du sieur Grossy, docteur en théologie, prieur de Lioux, il s'en trouvait sept portant pour date: *regnante Ludovico Bosonis filio*, les unes de la quatrième année de son règne, les autres des années suivantes. Celle dont il nous donne l'extrait nous montre Louis agissant en souverain dans le monastère de Carpentras, l'an 896, la sixième année de son règne. Désireux, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, de subvenir aux nécessités de l'église d'Apt, désolée tant par les païens que par les mauvais chrétiens, il lui accorda la propriété d'un village avec toutes ses dépendances spirituelles & temporelles. Cette concession fut faite à la requête de l'illustre fidèle ou vassal du roi, le comte Teut-

bert, du comté de qui dépendait le siége d'Apt. Ce comte Teutbert paraît avoir joué un grand rôle dans l'histoire de cette époque, mais jusqu'ici il a été impossible de découvrir à quelle famille il pouvait appartenir.

896

Dans les différents partages qui avaient eu lieu entre les fils & les descendants de Louis le Débonnaire, les diocèses de Viviers & d'Uzès, & la partie des diocèses de Vienne, d'Avignon & d'Arles, située sur la rive droite du Rhône, avaient toujours été attribués au prince qui possédait la rive gauche de ce fleuve. L'origine de cette division, qui remontait au traité de Verdun de l'an 843, paraissait consacrée par l'usage autant que par le temps, & il est certain que les évêques de Viviers & d'Uzès s'y conformèrent en se joignant à leurs collègues au concile de Mantaille. Ces diocèses avaient continué de reconnaître la souveraineté du fils après celle du père. Une charte donnée dans l'église de Saint-Florent à Orange, nous apprend qu'Amélius, évêque d'Uzès, se rendit, l'an 896, auprès de Louis, pour le supplier de faire restituer à son église plusieurs propriétés dont elle avait été dépouillée. Ce prince, en considé-

ration de l'inviolable fidélité & du courageux dévoûment d'Amélius à ses intérêts, s'empressa d'acquiescer à sa réclamation & fit sur le champ dresser par Arnoux, remplaçant l'archevêque Barnoin, son archi-chancelier, un précepte portant que, de sa pleine autorité, il concédait à tout jamais à l'église de Saint-Théodoric d'Uzès, pour en jouir à sa volonté, savoir: l'église de Saint-Baudile, construite au nord de la ville, par l'évêque saint Firmin, & dans laquelle son corps est inhumé & honoré; les églises de Saint-Julien, martyr, de Saint-André, apôtre, & celle de Sainte-Basilisse, vierge, bâtie au milieu de la ville par les soins du même évêque; celle des apôtres saint Pierre & saint Paul, que saint Ferréol, aussi évêque d'Uzès, avait fait construire près de la ville & dans laquelle était son tombeau; enfin, quelques autres églises et fiscs avec toutes leurs appartenances & dépendances.

Cet acte fut passé dans l'église de Saint-Florent, à Orange, l'an de l'incarnation du Seigneur 896, indiction XV, année 6^{me} du règne de Louis, qui le revêtit de sa signature royale.

Cette église de Saint-Florent, située dans un faubourg d'Orange qui portait également le nom de ce saint, évêque de la ville, fut brûlée par Roger, vicomte de Turenne, en 1390.

RÉGENCE

D'HERMENGARDE VEUVE DE BOSON

Et Histoire de son Fils

LOUIS L'AVEUGLE

Racontée par M. De Terrebasse, en 40 pages

L'ITALIE n'avait pris aucune part à la déposition de Charles le Gros, & l'autorité nominale de cet infortuné monarque continua d'y être reconnue jusqu'à sa mort. Les Italiens alors se crurent en droit de suivre l'exemple de la Germanie & de se donner un roi de leur nation. Le pays se partagea entre Bérenger, duc de Frioul, & Guy, duc de Spolète, qui joignaient tous deux à la puissance la qualité de descendants de Charlemagne par les femmes. Cette descendance étant à cette époque le grand titre que faisaient valoir

les prétendants à l'empire & à la royauté, nous serons obligé d'entrer ici dans quelques détails sur la généalogie de ces deux princes.

Bérenger était fils du comte Evrard ou Eberhard & de Gisla ou Gisèle, fille de Louis le Débonnaire & de l'impératrice Judith. Evrard, fils d'un duc nommé Hunrok, avait été investi du duché de Frioul & du marquisat de Trévise par son beau-frère l'empereur Lothaire. Nous ne saurions donner une plus juste idée de sa haute position qu'en rapportant les principales clauses du testament qu'il fit dans une de ses résidences en Italie, la 24^{me} année du règne de l'empereur Louis II, c'est-à-dire l'an 867. Il y distribue les nombreuses possessions dont il jouissait en Lombardie & en Germanie, entre ses fils & ses filles qu'il nomme dans l'ordre de leur naissance: Hunrok, Bérenger, Adalard, Rodolphe, Ingeldrud, Judith, Heilwinch. Il assigne à chacun de ses enfants la part à prendre d'abord dans ses biens immobiliers, ensuite dans ce qu'il appelle son *parement*, c'est-à-dire le riche mobilier qui parait ou garnissait son palais et sa chapelle. On voit figurer dans cette longue énumération des épées dont la garde & la pointe étaient d'or & d'argent, des poignards en or, garnis de pierreries, des baudriers enrichis d'or, des éperons du même métal, des vêtements, des manteaux tissus d'or & d'argent, des vases, des coupes, des ciboires, des calices, des croix, des encensoirs, des chandeliers d'or, d'argent &

d'ivoire. Un article spécial est consacré au partage de sa bibliothèque qui se composait non seulement de missels, d'antiphonaires, d'évangiles & de psautiers, dont quelques-uns étaient écrits en lettres d'or & revêtus de couvertures d'or, d'argent & d'ivoire, mais encore de plusieurs ouvrages des Pères de l'Eglise & de commentaires sur les Ecritures. Outre les livres de liturgie, de piété & de morale, on y remarquait plusieurs ouvrages d'histoire, de médecine & de jurisprudence. Nous citerons, entr'autres, les *Gestes des Pontifes Romains* & les *Gestes des Franks*, la *Physionomie* du médecin Loxus, le Livre des constitutions des princes & des édits des empereurs, le Livre de la loi des Franks, des Ripuaires, des Lombards, des Allemands & des Bavarois. Nous ferons, au sujet de ce dernier ouvrage, un assez curieux rapprochement. Muratori, qui s'est livré à de grandes recherches sur ces anciennes lois, rapporte qu'il a principalement fait usage d'un manuscrit de la cathédrale de Modène, portant le même titre & en tête duquel on lisait ces vers:

Hunc heros librum legum conscribere fecit
Evrardus Prudens.

Le comte Evrard était donc à la fois un des seigneurs les plus considérables & les plus lettrés de la cour de l'empereur Lothaire. On le croit originaire de la Belgique & du diocèse de Tournay, où sa femme & lui fondèrent le monastère

de Cisoin, dans lequel ils voulurent être inhumés l'un & l'autre.

Evrard ne vécut pas longtemps après avoir fait son testament; du moins, il était mort le XVII des kalendes de mai, indiction Ire de la 29me année du règne du très-glorieux roi Charles, c'est-à-dire le 11 avril de l'année 868. Telle est la date d'un diplôme par lequel Gisla, sa veuve, dispose en faveur de ses fils & du monastère de Cisoin, des biens propres que lui avait donnés ou fait restituer le roi Charles le Chauve, que dans sa pieuse humilité elle ose à peine appeler son frère.

Hunrok, l'aîné des fils d'Evrard, devint, après la mort de son père, duc & marquis de Frioul, & étant décédé sans enfants l'an 874, il eut pour successeur son frère cadet Bérenger, le même que nous avons déjà vu dans l'histoire de Boson, mêlé à toutes les affaires & à toutes les intrigues politiques de l'Italie; nous n'avons pas à nous occuper des autres enfants d'Evrard & de Gisla, dont la destinée, d'ailleurs fort incertaine, n'a aucun rapport avec le sujet que nous traitons.

Guy était fils de Guy Ier, frère de Lambert & oncle de Guy II, tous trois ducs de Spolète. Quelques auteurs lui donnent pour mère une fille de Pépin, roi d'Italie, fils de Charlemagne, mais aucun monument ne justifie cette descendance. La seule chose qui paraisse probable, c'est que le père de Guy était un seigneur français ayant pour mère ou pour aïeule quelque femme de la maison

impériale. Il n'y a pas d'autre conséquence à tirer des passages suivants de Luitprand & de Frodoard. Le premier dit que Guy tenait sans nul doute à la France par quelque côté de son lignage. Le second rapporte l'extrait d'une lettre adressée par Foulques, archevêque de Reims, à Guy, devenu empereur, dans laquelle il le prie d'accorder sa protection à son roi Charles & de se conduire avec lui comme un parent doit le faire. Ce témoignage a d'autant plus de valeur que Foulques était lui-même parent de Guy. Frodoard ne nous apprend malheureusement que très-peu de chose de l'origine de cet archevêque, qu'il qualifie d'homme très-noble & depuis longtemps en possession des premières charges du palais. Les épithètes de *dux gallicus*, *dux francicus*, *rhodanicus ductor* que l'anonyme panégyriste de Bérenger prodigue à son rival, ne permettent pas de douter que Guy n'appartînt à la nation française. C'est donc à tort que les auteurs allemands, pour lesquels il n'est point de mystères généalogiques, ont voulu rattacher son origine à quelque souche germanique. A quel titre Guy se serait-il mis en route pour venir avec tant de confiance chercher une couronne en France s'il n'eût pas appartenu à ce pays par sa famille & son extraction ?

C'était, au surplus, un prince habile, mais d'une excessive ambition, & ne reculant devant aucune mauvaise action pour arriver à ses fins.

Cité devant le commissaire de l'empereur Charles le Gros, pour répondre aux nombreux griefs qui lui étaient imputés par le pape, dont il avait pillé les terres & massacré les sujets, il n'eut garde de comparaître. Il ne s'en tint pas à la désobéissance, il alla jusqu'à traiter avec l'empereur de Constantinople & à en recevoir des subsides. Sa félonie ayant été découverte, il fut arrêté, & il aurait payé de sa tête ce nouveau crime s'il ne se fût dérobé par la fuite. Il fut mis au ban de l'empire & déclaré déchu de tous les bénéfices que son père ou ses aïeux avaient possédés. Guy s'allia avec les Sarrazins & à l'aide de leur secours répandit la terreur dans toute l'Italie. Bérenger, qui se trouvait alors en bonne intelligence avec Charles le Gros, reçut la mission de poursuivre le rebelle & de s'emparer du duché de Spolète ; mais il ne put en soumettre qu'une partie, & la peste qui se mit dans son armée l'obligea de se retirer. L'année suivante, Guy trouva moyen de faire oublier ses trahisons & de rentrer en grâce auprès de l'empereur, qui lui rendit tout ce dont il avait été dépouillé.

A en juger par ce récit, il ne devait pas exister beaucoup de sympathie entre Guy & Bérenger. Cependant, s'il faut en croire Luitprand, leur intérêt commun les avait rapprochés & ils s'étaient unis d'une étroite amitié pour exploiter ensemble les chances que la mort prochaine de Charles le Gros préparait à leur ambition. Il fut juré qu'ils s'aide-

raient mutuellement à usurper le lambeau de l'empire sur lequel chacun d'eux avait jeté son dévolu. En effet, continue Luitprand, dès que cette mort fut connue, Guy alla se faire couronner roi de France à Rome, sans se préoccuper du consentement des Français, & Bérenger s'empara, comme il était convenu, de la couronne d'Italie.

Les choses ne se passèrent pas ainsi qu'il plait à cet historien de les arranger, & nous laisserons sa rhétorique pour nous en tenir aux faits & aux dates. Ni Guy ni Bérenger n'avaient attendu la mort de l'empereur pour manifester leurs desseins ambitieux. Dans l'attente de cet événement prochain, l'un prit la route de la France, tandis que l'autre se rapprochait de Pavie, à la tête de ses partisans. Guy comptait sur l'influence du pape, avec lequel il s'était habilement raccommodé avant son départ ; il était assuré du concours de l'archevêque de Reims, son parent, &, trompé par les rapports de quelques subalternes, il ne doutait pas de se remplacer du duché de Spolète par le royaume de France. Grâce aux séductions de l'archevêque Foulques, il fut assez bien accueilli dans la Lorraine. Il vint à Metz, & de là, suivi d'un petit nombre de seigneurs & d'évêques du pays, il s'avança jusqu'à Langres, où, sans perdre un instant, il se fit sacrer roi par Geilon, évêque de cette ville. Ses prospérités n'allèrent pas plus loin ; il reçut bientôt la nouvelle que les grands du royaume, réunis à Compiègne le 15 février 888,

avaient déféré la couronne à Eudes, le vaillant comte de Paris. Il n'y avait pas à lutter contre un prince si puissant par lui-même & par ses alliés, & Guy reconnut qu'en abandonnant l'Italie il avait lâché la proie pour l'ombre. Comme c'était un homme fertile en ressources, il eut bientôt pris son parti. Réunissant sous ses étendards les seigneurs compromis dans son élection & tous ceux qu'il put attacher à sa fortune, il reprit la route de l'Italie à la tête d'une armée française.

Bérenger, de son côté, n'avait pas perdu de temps. Elu par une diète rassemblée à Pavie, il s'était fait sacrer roi par l'archevêque de Milan, dans les premiers jours du mois de février de l'an 888; mais à peine avait-il ceint la couronne de fer que son ancien rival se présenta pour la lui disputer. Il ne fut plus question du fameux pacte, ou du moins Guy ne se crut pas lié par un traité qui lui faisait perdre tout d'un côté sans qu'il eût rien gagné de l'autre. Sa présence eut bientôt réveillé la fidélité des habitants de Spolète & de Camerino, & grâce à leur secours & à l'argent qu'il sut répandre, il ne tarda pas à se mettre en mesure de commencer la lutte. Elle s'engagea sous les murs de Brescia, & quoique le champ de bataille demeurât à Bérenger, il n'en fut pas moins assez affaibli pour être obligé de consentir à une trêve jusqu'au 6 janvier de l'an 889. L'entrevue qui devait accompagner cette trêve n'ayant pas eu lieu, ou n'ayant produit aucun effet, les deux rivaux se

remirent en campagne. Leurs troupes plus nombreuses & plus animées encore que l'année précédente, se rencontrèrent sur les bords de la Trebbia. La fortune, cette fois, tourna contre Bérenger; battu à plate couture, il fut contraint de s'enfuir & de chercher un refuge derrière les murailles de Vérone, tandis que les portes de Pavie s'ouvraient à son heureux adversaire. Guy convoqua dans cette ville une nouvelle diète qui le reconnut pour roi légitime de l'Italie, & déclara nulle & sans valeur l'élection de Bérenger. Les actes de cette diète ont été conservés, mais dépourvus de date. Toutefois, les termes même de ce document officiel ne permettent pas de douter que l'élection de Guy n'ait eu lieu après les deux batailles, & par conséquent dans le courant des premiers mois de l'an 889.

Au surplus, le titre de roi d'Italie ne suffit pas longtemps à l'ambition de Guy. Appelé à Rome par le pape Etienne V, dont il avait su capter l'amitié, il y reçut de sa main la couronne impériale le 21 février 891. Jaloux d'assurer l'empire dans sa famille, l'année suivante il déclare son fils Lambert empereur, & le fait sacrer & couronner par le pape Formose, successeur d'Etienne.

Bérenger ne pouvait demeurer spectateur tranquille de la prospérité de son ennemi. Réduit à l'impuissance par sa dernière défaite, & craignant même à chaque instant d'être chassé de Vérone, il résolut d'implorer le secours d'Arnoul, roi de

Germanie. Il avait été déjà contraint de se déclarer son vassal, lorsqu'en 888 ce prince se disposait à envahir l'Italie. Bérenger était allé le trouver à Trente & l'avait désarmé par sa soumission. Il s'adressa donc à Arnoul en lui promettant de tenir de sa couronne tout ce qu'il l'aiderait à recouvrer en Italie. Le roi de Germanie n'avait garde de repousser une semblable proposition, & il envoya au secours de Bérenger une armée considérable, sous les ordres de Zuentibold, son fils naturel. Elle s'approcha de Pavie; mais Guy s'était hâté d'accourir lui-même à la défense de cette ville. Les deux armées restèrent quelque temps en observation, puis Zuentibold, soit qu'il fût gagné par l'or de Guy ou rappelé par son père, reprit la route de la Bavière sans avoir tenté autre chose. Bérenger n'eut d'autre ressource que de le suivre & d'aller lui-même implorer l'assistance d'Arnoul. Il fut assez habile pour décider ce prince à marcher en personne sur l'Italie, dont il lui garantissait la facile conquête. Le roi de Germanie, accompagné de son vassal, se mit en campagne au commencement de l'année 894. Il fut reçu comme un souverain dans Vérone; Brescia lui ouvrit ses portes, & il ne fut arrêté que devant Bergame. Cette ville, que défendaient sa situation, ses murailles & une vaillante garnison, opposa la plus vive résistance, mais elle fut emportée d'assaut & livrée au pillage. Arnoul fit pendre à une des portes le gouverneur, nommé Ambroise, & répandit